

LOCATION  
**ROCOTO**  
Tél.: 549-5574

# Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

6e année No 106

Mercredi 7 février 1979

48 pages 25 cents

Michel Tremblay  
C. d'A. ASS.

• ASSURANCE-VIE  
• ASSURANCE-FEU  
• ASSURANCE-AUTO  
• ASSURANCE-RESPONSABILITÉ  
549-9983

## en bref

### Cote d'amour

Le programme de restauration appelé le PAREL, programme s'adressant aux propriétaires d'Alma a connu en 1978 une forte popularité au cours de la première année.

En page A 7

### Dollar canadien

Le gouverneur de la Banque du Canada, Gérald Bouey, a indiqué hier devant les députés présents à la commission parlementaire spéciale que les difficultés du dollar canadien ne sont pas aussi fortes qu'on le soupçonne.

En page B 8



CONFERENCE — Le premier ministre Pierre Trudeau cause avec le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, et Alastair Gillespie, ministre fédéral des Mines, de l'Énergie et des Ressources (au centre) durant la

conférence constitutionnelle à Ottawa. Derrière le premier ministre Trudeau et debout, le ministre de la Justice Marc Lalonde.

(Laserphoto couleur de la PC)



## Faut pas être crâneur quoi!

La haute tension engendrée par l'affaire arrêt/stop signifie-t-elle le coup de mort du ministre des Transports, Lucien Lessard? Dans la municipalité de Les Saules au Québec on est en tout cas d'avis que la polémique arrêt/stop doit être traitée comme il se doit, comme en fait foi cette photo. Une plaisanterie que n'apprécieront sans doute pas certains pirates de la petite politique mais qui ne laissera pas indifférents les amateurs d'émotions fortes.

(Laserphoto PC)



Mercredi, le 7 février 18/9  
"Portez votre costume d'époque"

- 18h00 Ouverture du Chantier du Père Alex (sur invitation).
- 20h00 Ouverture du Chantier du Père Alex au grand public.
- 21h00 Ouverture du Camp des Hommes (sur invitation).



## sommaire

- Arts et spectacles C 6
- Annonces classées B 10
- Bourse B 9
- Cinéma C 6
- Décès B 11
- Finance B 8
- Patron B 10
- Sports B 1
- Télévision C 6

## Conférence constitutionnelle

# Deux points seulement sur 14 font l'unanimité des premiers ministres

OTTAWA (PC) — Au terme d'une conférence constitutionnelle, les premiers ministres du Canada se sont entendus, hier à Ottawa, pour que soit maintenu dans sa forme actuelle le rôle de la monarchie au pays et que les gouvernements provinciaux aient la responsabilité des questions de mariage et de divorce. Ce sont là les deux points sur les 14 inscrits à l'ordre du jour qui ont obtenu l'assentiment unanime des participants réunis dans le cadre d'un processus de révision de la constitution canadienne.

L'étude de la plupart des questions a été reportée au mandat du comité ministériel intergouvernemental, qui devra en outre ajouter une nouvelle série de points sujets à modification constitutionnelle. Le premier ministre Trudeau s'est dit heureux des résultats de la conférence, affirmant à la presse que les premiers ministres provinciaux semblaient avoir abandonné l'attitude de solidarité qu'ils avaient adoptée à l'endroit du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à l'occasion de la dernière

conférence constitutionnelle, à l'automne dernier. M. Trudeau a rappelé que cinq premiers ministres, soit ceux d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, s'étaient engagés à lier leur province à une garantie constitutionnelle assurant à leurs minorités francophones le droit à l'éducation en français, répondant ainsi à l'invitation du gouvernement fédéral. En outre, M. Trudeau a souligné qu'une majorité de provinces

avaient également souscrit à la proposition fédérale d'inscrire dans la constitution une charte garantissant le respect des libertés fondamentales et des droits démocratiques. C'est toutefois au chapitre de la question du rapatriement de la constitution, avec ou sans formule d'amendement, qu'on a enregistré les plus sérieuses divergences, notamment entre le gouvernement fédéral et celui du Québec. Au début de la conférence, lundi, le premier ministre de l'Ontario, M.

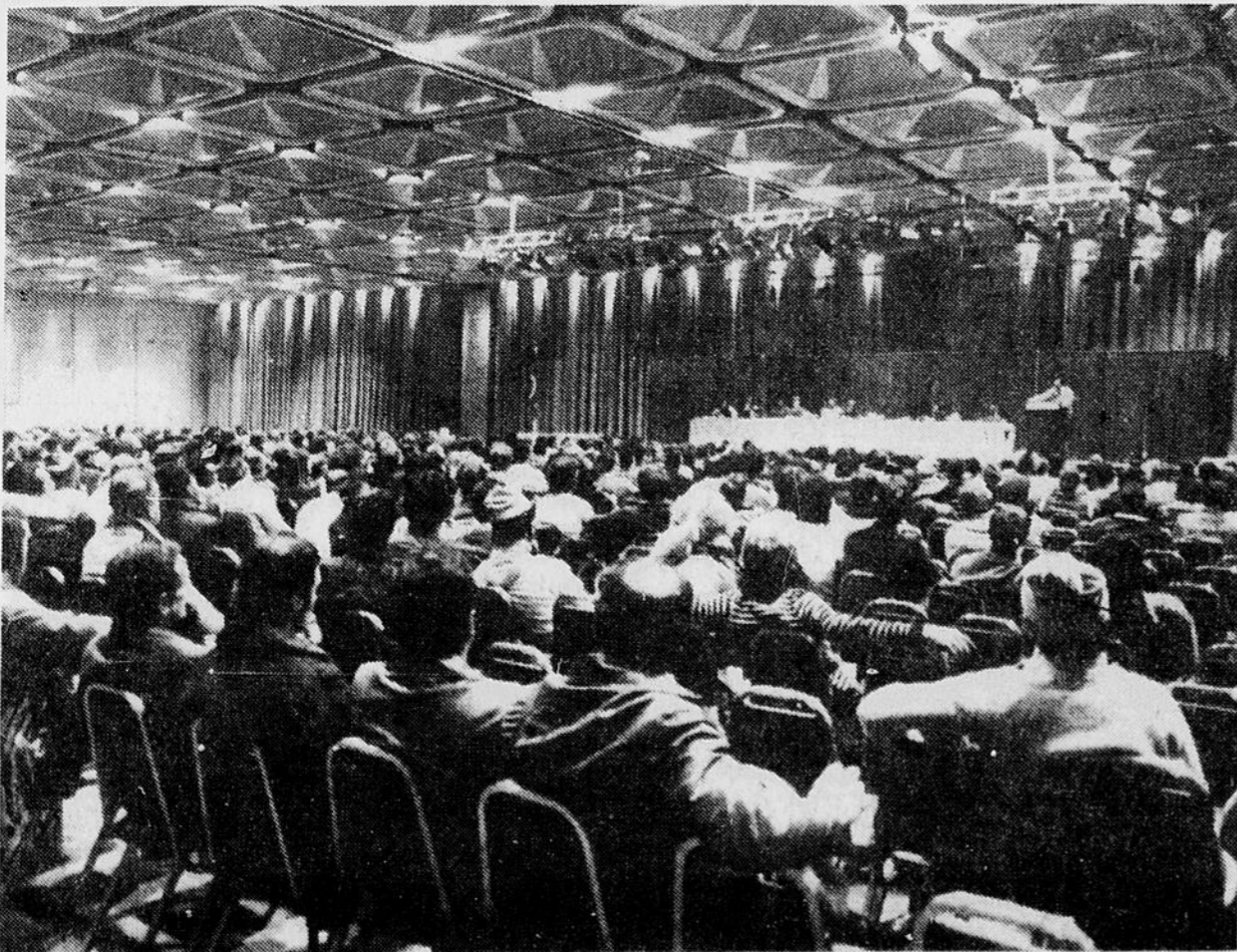
William Davis, avait prié le gouvernement fédéral de procéder sans plus tarder au rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, rejoignant ainsi le vœu maintes fois exprimé par le premier ministre Trudeau. Comme il fallait s'y attendre, le premier ministre Lévesque s'est vivement objecté à ce que l'on considère le rapatriement de la constitution avant que le gouvernement fédéral ait fait la preuve de sa volonté politique de modifier en profondeur le fédéralisme canadien. Tout en appuyant le principe du rapatriement de la constitution, les autres premiers ministres n'ont toutefois pas manifesté le même empressement que MM. Davis et Trudeau.

Le premier ministre Lévesque a expliqué que le rapatriement de la constitution constituerait la dernière étape d'une révision constitutionnelle, tandis que le premier ministre de Saskatchewan, M. Allan Blakeney, a soutenu qu'il s'agit là d'un simple élément de négociation. Je n'ai pas objection à aller à Londres en vue de rapatrier la constitution, mais j'entends y gagner ce qui me paraît raisonnable dans les domaines des ressources et des communications, par exemple, a-t-il dit. Au chapitre des ressources, le premier ministre d'Alberta, M. Peter Lougheed, s'est pour sa part dit déçu du peu de progrès enregistré sur la question: le gouvernement fédéral a offert de consacrer la pleine juridiction des provinces sur leurs ressources, en abandonnant son pouvoir d'intervention sur le commerce interprovincial, mais en se réservant celui d'agir dans ce secteur dans l'intérêt national.

Soutenu par le Québec sur cette question, l'Alberta a demandé que l'on restreigne le pouvoir d'intervention du gouvernement fédéral dans le secteur des ressources aux seules situations d'urgence. Dans le domaine des communications, le gouvernement fédéral a offert aux provinces un droit de regard sur la cablodistribution tout en conservant le contrôle sur le contenu des émissions. Le Québec a qualifié d'insuffisante la proposition fédérale, continuant de réclamer l'entière juridiction sur le domaine des communications.

En ce qui concerne la réforme de la Cour suprême, le Québec s'est aussi inscrit en faux.

# Des dissidents agricoles qui sont contre toute forme de syndicalisme



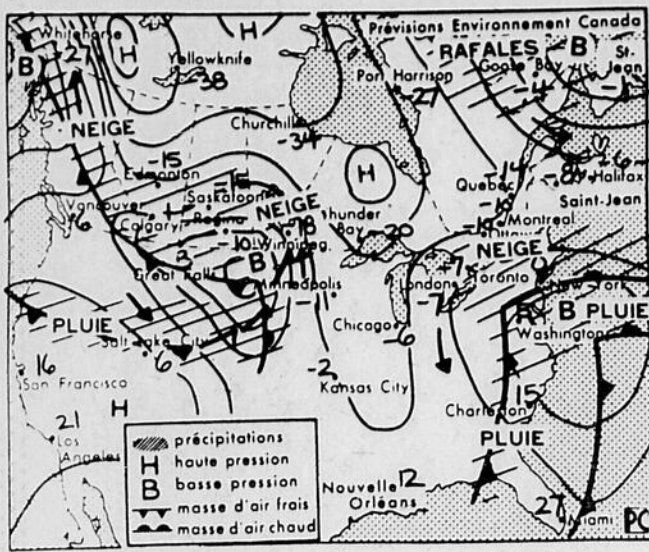
DANS L'ATTENTE — Des fermiers du Québec attendent au centre municipal des congrès à Québec, une

visite du ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, afin de discuter du projet de loi 116. (Laserphoto de la PC)

QUEBEC (PC) — Pendant que 1.500 agriculteurs manifestaient sur la colline parlementaire leur opposition au projet de loi 116 modifiant la Loi de mise en marché des produits agricoles, les députés reprenaient là où ils l'avaient laissé le débat en deuxième lecture sur cette pièce législative. Les libéraux, MM. Picotte (Maskinongé) et Lamontagne (Roberval) en tête, ont demandé, l'un que le débat soit reporté à la deuxième session, en mars, l'autre qu'une commission parlementaire soit convoquée pour étudier les doléances des producteurs dissidents au projet de loi. Mais le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a été catégorique: le projet de loi 116 donne lieu aux mêmes vieilles luttes qui ressurgissent à chaque fois qu'il est question de plans conjoints. Quant aux producteurs dissidents, le ministre a indiqué qu'ils ont été rencontrés depuis plus d'un an sur la question, et que toute commission parlementaire pour obtenir leur avis est par conséquent superflue. "Ce sont des gens qui sont non seulement contre les plans conjoints, mais contre toute forme d'appartenance syndicale", a-t-il ajouté. M. Garon avait toutefois annoncé lundi que des amendements seront déposés lors de l'étude en commission parlementaire

du projet de loi article par article, amendements réclamés par les coopératives agricoles qui se sentent menacées par les pouvoirs étendus qu'accordera cette loi à l'UPA et à plusieurs de ses organismes affiliés. Quant au leader du gouvernement, M. Claude Charron, il a également été très ferme en appelant la deuxième lecture du projet de loi, hier: "Pour nous, le débat est tranché: les plans conjoints sont faits pour exister et c'est la seule façon de protéger l'agriculteur québécois contre la loi du loup dans la bergerie." Traçant un bref historique de la mise en marché des produits agricoles québécois, M. Charron a rappelé que l'instauration de plans conjoints au Québec remonte à 1956 alors que l'Union nationale avait fait voter une loi en ce sens. En ce qui a trait au projet de loi 116, M. Charron a fait valoir qu'il ne change rien, en quelque sorte, puisque les plans conjoints continuent à être validés, mais que leur application sera désormais de juridiction provinciale plutôt que fédérale, conformément à un jugement récent de la Cour suprême. Le projet de loi élimine cependant certaines "zones grises" qui ont permis à plusieurs importants producteurs dissidents de se soustraire aux dispositions des plans conjoints.

# météo



## prévisions

**MONTREAL (PC) —** Voici les prévisions de la météo émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour jeudi.

**Montréal: ennuagement et possibilité de quelques flocons. Maximum, près de moins 12. Jeudi: dégagement et froid.**

**Trois-Rivières, Drummondville et Québec: ensoleillé suivi d'un ennuagement en fin de journée. Vents modérés. Maximum, près de moins 15. Jeudi: dégagement et froid.**

**LAC-ST-JEAN, SAGUENAY, Mauricie et parc des Laurentides: ensoleillé et froid. Vents modérés. Maximum, près de moins 11. Jeudi: beau et froid.**

**Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec des passages nuageux. Vents modérés. Maximum, près de moins 12. Jeudi: beau et froid.**

**Baie-Comeau et Sept-Iles: dégagement. Vents modérés. Maximum, près de moins 10. Jeudi: beau et plus froid.**

**Basse-Côte-Nord-Anticosti: nuageux avec possibilités de quelques flocons. Maximum, près de moins 2. Jeudi: ciel variable.**

## dans le monde

**TORONTO (PC) —** Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	5	6
Victoria	5	9
Edmonton	-23	-19
Calgary	-20	0
Yellowknife	-41	-38
Regina	-29	-24
Winnipeg	-20	-20
Toronto	-15	-8
Ottawa	-24	-17
Montréal	-22	-17
Québec	-21	-13
Fredericton	-14	-8
Saint-Jean, N.-B.	-14	-6
Moncton	-13	-7
Halifax	-11	-7
Charlottetown	-29	-6
Saint-Jean, T.-N.	-7	-2
New York	-11	—
Washington	-8	1
Tampa	11	25
Miami	16	24
Orlando	9	27
Los Angeles	10	17
San Francisco	9	16
Acapulco	22	31
Barbade	23	28
Bermudes	14	20
La Havane	18	28
Kingston, Jamaïque	22	30
Montego Bay	19	29
Mexico	12	26
Monterrey	7	28
Nassau	15	25
San Juan	21	29
St. Kitts	22	29
Trinidad	19	32
Vera Cruz	19	26

## Commission Malouf

# Lépine contredit le maire Jean Drapeau

MONTREAL (PC) — Un autre associé de la société qui a érigé le Village olympique, au coût de \$95,5 millions, a contredit le maire Jean Drapeau en ce qui a trait à une rencontre avec l'ex-premier ministre Robert Bourassa.

M. René Lépine, l'un des quatre associés des Terrasses Zarolega Inc., a soutenu, mardi, devant la commission Malouf chargée d'enquêter sur le coût des Jeux olympiques de 1976, que le financement du Village olympique avait été abordé lors de la réunion avec le premier ministre Bourassa, rencontre organisée par le maire Drapeau en juin 1974, aux dires du témoin Lépine.

"Je me suis enquis auprès du premier ministre au sujet du financement; je lui ai fait part du fait qu'il manquait entre \$10 et \$12 millions", a relaté le témoin. Or, selon le témoignage rendu il y a quelques semaines plus tôt par le maire Drapeau, il n'a nullement été question, lors de cette rencontre avec le chef du gouvernement libéral, du financement du Village olympique, mais plutôt de l'impact que l'emplacement choisi aurait sur les espaces verts.

M. Lépine, qui est âgé de 49 ans, a ajouté qu'il avait demandé à M. Bourassa si la province allait fournir les fonds nécessaires pour renflouer le projet de Village olympique alors en difficulté. M. Bourassa aurait référé le problème à son ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom qui était

alors responsable auprès du conseil des ministres des aménagements olympiques.

"M. Bourassa a demandé à M. Goldbloom de procéder à une étude du dossier et à communiquer avec Zarolega", a précisé le témoin. M. Lépine a tenté à une dizaine de reprises de rejoindre le ministre Goldbloom "mais celui-ci n'a jamais retourné son appel".

### "Pas de nouvelles"

Invité à dire s'il en avait informé le maire Drapeau, M. Lépine a répondu par l'affirmative. Le maire avait lui aussi fait savoir qu'il n'avait pas reçu de nouvelles de M. Goldbloom.

Cette rencontre, qui s'était déroulée au bureau montréalais du premier ministre Bourassa, au 17<sup>ème</sup> étage du siège social de l'Hydro-Québec, a soulevé une controverse puisque le maire Drapeau avait commencé par nier, devant la commission Malouf, qu'une telle rencontre avait eu lieu. Puis il s'était subitement révisé, s'étant souvenu de la dite réunion. Mais il a toujours soutenu qu'il n'a jamais été question de financement du Village olympique.

Les Terrasses Zarolega Inc., n'ont jamais obtenu de subsides de la province qui, par suite d'une série de transactions compliquées, est devenue propriétaire des tours pyramides déficitaires.

## au palais de justice

# Deux loustics devront répondre de leurs actes

CHICOUTIMI (MR) — Alors que l'enquête entreprise par la Sûreté municipale de Chicoutimi devrait mener à d'autres arrestations au cours des prochaines heures, deux jeunes individus de Chicoutimi, jusqu'à maintenant inconnus des milieux policiers, ont comparu, hier, en Cour des sessions de la paix, sous une pléiade de chefs d'accusation.

Ces accusations ont été portées en rapport avec plusieurs crimes sérieux perpétrés à Chicoutimi et Jonquières, au cours des dernières semaines. Représentés par Me Gerald Martel, les deux prévenus ont pu recouvrer leur liberté provisoire, et le juge Bertrand Gagnon a fixé leur enquête préliminaire au 22 février prochain.

On possède peu de détails en rapport avec leur arrestation, les policiers se refusant à dévoiler des détails pouvant nuire à la poursuite de leur enquête. Pendant ce temps, des appels logés à Québec en rapport avec des décisions rendues récemment par des magistrats du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont connu des fortunes diverses devant les instances supérieures. Tout d'abord, les trois juges de la Cour d'appel ont pris en délibéré l'argumentation soulevée par Me Claude Beaulieu, en rapport avec une décision rendue en juin dernier par le juge Lucien Tremblay, de la Cour des sessions de la paix.

L'appel concerne un jeune homme de 20 ans de La Baie, reconnu coupable

par le juge Tremblay sous deux chefs d'accusation de trafic de stupéfiants. La Défense avait alors invoqué l'abus de procédure, alléguant que l'acte reproché (une transaction avec un agent double de la GRC) ne pouvait donner lieu en fait, qu'à une seule accusation. Il s'agissait d'un point particulièrement important puisqu'il risquait de remettre en cause, selon la décision que rendra la Cour d'appel, le mode d'inculpation des procureurs fédéraux, représentés dans cette cause par Me Claude Gauthier.

Par ailleurs, la Couronne a tout simplement retiré son appel, dans le cas de Marcel Tremblay, de Chicoutimi, condamné à \$600 d'amende, pour proxénétisme, au printemps dernier. La Couronne avait alors indiqué que la sentence rendue par le juge Louis-René Lagacé lui paraissait inadéquate, et avait signifié au procureur de l'accusé, Me Louis-Charles Fournier, son intention d'en appeler, ce à quoi elle a renoncé, en début de semaine.

### Appels

**André Parent**  
André Parent, 19 ans, de Chicoutimi, ne comparaitra

## Le Réveil

# Des aubaines qui, de fait, n'en seraient pas

CHICOUTIMI (MR) — Six plaintes ont été portées, hier, en Cour provinciale, contre les Editions du Réveil Ltée, agissant au nom de la Librairie du Réveil, à Jonquières.

Les accusations déposées par le ministère canadien de la Consommation et des Corporations, concerne les publications du 7 et du 14 septembre du journal Le Réveil, dans chacune desquelles figuraient trois réclames distinctes portant sur des calculatrices Texas Instruments, offertes à \$39,95, \$74,95 et \$99,95, respectivement.

Selon la plainte portée, la réclame stipulait que ces prix constituaient des spéciaux, ce qui n'aurait effectivement pas été le cas.

Le représentant du Réveil a offert un plaidoyer de non-culpabilité, et le procès a été fixé au 20 mars prochain.

Le représentant du Réveil a offert un plaidoyer de non-culpabilité, et le procès a été fixé au 20 mars prochain.

Le représentant du Réveil a offert un plaidoyer de non-culpabilité, et le procès a été fixé au 20 mars prochain.

Le représentant du Réveil a offert un plaidoyer de non-culpabilité, et le procès a été fixé au 20 mars prochain.



MONUMENT — Curieuse sculpture que cette image suggère: l'eau et le froid donnaient cet aspect, hier, à l'immeuble incendié la veille, sur la 6<sup>ème</sup> Avenue, à La Baie.

## Incendie à La Baie

# Lourds dégâts à l'immeuble

LA BAIÉ (MR) — Le feu a repris, hier après-midi, dans les ruines de l'immeuble incendié la nuit précédente, sur la sixième avenue, à La Baie.

L'immeuble en question abritait un restaurant, deux cabinets de médecin et cinq appartements. On sait que l'incendie y faisait rage en soirée, lundi, et une trentaine de sapeurs de La Baie devaient combattre le sinistre jusqu'aux petites heures du matin. En fait, plusieurs d'entre eux demeuraient sur les lieux jusqu'à 8h00, hier matin!

Or, cela n'a pas suffi: les flammes jaillissaient à nouveau en après-midi, et on

devoir prendre cette fois les grands moyens en rasant l'édifice au sol à l'aide d'un puissant tracteur.

Par ailleurs, M. Réal L'Heureux, assistant-directeur de la Sûreté municipale de La Baie, laissait savoir que les causes du sinistre n'avaient toujours pas été déterminées avec précision. Le concierge de l'immeuble, M. Poitras, aurait le premier vu les flammes jaillir d'un mur de l'étage supérieur.

Les dégâts occasionnés à cet immeuble, propriété des docteurs Robert Lefavre et Rémi Gauthier, seraient de l'ordre de \$150,000, puisqu'il s'agit bien évidemment d'une perte totale.

# Découverte du corps d'un conducteur de fardier

L'ASCENSION (MR) — Un camionneur originaire de Québec a été découvert sans vie, hier, à L'Ascension. Le quinquagénaire gisait inanimé sous son lourd véhicule, lequel était garé sur les terrains de la scierie Price, le long de la route régionale.

La victime a été identifiée comme étant M. Paul-Emile Boucher, 57 ans, des Saules, en banlieue de Québec. Il était arrivé tôt hier matin au Lac-Saint-Jean, et devait aussitôt repartir pour Québec au volant de son camion-remorque chargé de bois.

A neuf heures, hier, des employés de l'usine travaillant la victime couchée sous son camion. La mort l'aura surpris alors qu'il tentait apparemment d'effectuer une réparation quelconque à son véhicule.

L'agent Rhéaume, de la Sûreté du Québec, poste d'Alma, a été chargé de l'enquête, et il laissait savoir que le corps de M. Boucher serait envoyé à la morgue de Québec pour autopsie. Il appert toutefois que le décès serait dû à des causes naturelles.

## Vandalisme à Alma

# Arrestation de 3 adolescents

ALMA (MR) — Les enquêteurs de la Sûreté municipale d'Alma ont définitivement mis fin, du moins l'espèrent-ils, à la vague de vandalisme qui a déferlé sur plusieurs écoles de cette localité au cours des dernières semaines.

Ils ont en effet procédé hier à l'arrestation de trois adolescents, fréquentant le Pavillon Camille-Lavoie et l'école Wilbrod-Dufour, qui seraient à l'origine des méfaits perpétrés dernièrement, lesquels se soldent par des dégâts d'une valeur globale de près de \$4,000, et des vols de marchandises diverses pour une somme de \$2,000.

L'un d'entre eux, impliqué dans un seul dossier, était connu des milieux policiers, alors que les deux autres, beaucoup plus actifs, étaient jusqu'à ce jour parfaitement inconnus.

En vertu de la nouvelle loi 24, les trois adolescents ont été référés au directeur de la protection de la jeunesse, qui aura à statuer sur leur cas.

## Chute fâcheuse

# Pompiers blessés lors d'un incendie à Roberval

ROBERVAL (MR) — Deux pompiers ont été blessés en combattant un incendie qui s'est déclaré en début de soirée, hier, à Roberval. Il s'agit du policier-pompier Alain Beaulieu et du pompier volontaire Jean-Paul Saillant, qui ont été conduits à l'hôpital de Roberval après avoir fait une chute au bas d'un escalier extérieur; leur état serait toutefois de peu de gravité.

Le feu s'est déclaré à 17h05, dans un immeuble de la rue Saint-Jean, propriété de M. Héliodore Lalancette, et abritant six logements. Selon les premières constatations, ce serait une friteuse, manipulée par l'une des locataires, qui aurait provoqué l'incendie.

Les agents Parent et Lavoie, de la sûreté municipale, premiers arrivés sur les lieux, demandaient du renfort, et une quinzaine de sapeurs venaient à bout des flammes en un peu moins d'une heure. Les dommages seraient de l'ordre de \$10,000.

Robert Blackburn

**1979 APPARTIENT A**

**FORD ET LIGARE Auto**

830, boul. Talbot, Chicoutimi. Tél.: 545-4500.

LTD THUNDERBIRD  
CAMIONS LEGRS  
ECONOLINE  
BRONCO  
COURRIER

## Le QUOTIDIEN

**DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**  
316, AVE LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE

316, avenue Labrecque, Chicoutimi, Qué. Tél. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Recteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Marcel RIVARD

Alma et les environs: 662-7829  
St-Félicien et les environs: 679-3832  
Sans frais interurbains: Abonnement et service à domicile: 545-4664  
Petites annonces classées: 545-4695

Chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes: Paul BERGERON

Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY

Directeur de la mise en marche à la circulation: Jean BELAND

Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de COMPA (Canadian Daily Newspaper Association) Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec  
Courrier de la deuxième classe (no 3213).

### Le QUOTIDIEN

**TARIF D'ABONNEMENT**

LIVRAISON PAR PORTEUR - \$1.40 par semaine

Dans les dépôts \$0.25 la copie

PAR LA POSTE Saguenay-Lac-St-Jean

3 mois	\$22.00
6 mois	\$42.50
1 an	\$80.00

Autres régions au Canada

6 mois	\$60.00
1 an	\$115.00

Pays étrangers

6 mois	\$80.00
1 an	\$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire. No d'enregistrement 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Selon Richard Pelletier

# La prison de Chicoutimi désuète

par Mario Roy  
CHICOUTIMI — Il faudra apporter des rénovations majeures aux ins-

tallations physiques, surtout à Chicoutimi. Mais il faudra surtout changer l'atmosphère des prisons,

en impliquant socialement les détenus avec l'aide des hommes d'affaires qui doivent faire face à leur responsabilité sociale à ce niveau.

Tel est l'essentiel du message qu'a livré, hier, aux membres du club Lions de Chicoutimi, M. Richard Pelletier, membre du bureau de direction de la Société québécoise de criminologie, et responsable des établissements de détention du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Selon lui, la prison de Chicoutimi, construite au début du siècle, ne répond absolument plus aux critères modernes de la détention.

"Nous n'allons pas jusqu'à réclamer de nouvelles institutions, de dire M. Pelletier, mais nous demandons un minimum de fonds, afin de remettre à la page ce qui existe déjà.

## Nouvelle philosophie

Mais c'est surtout au niveau de la réinsertion sociale et des conditions psychologiques de détention que M. Pelletier s'est fait particulièrement insistant.

Dressant un historique de la détention au Québec, il s'est dit d'avis que les réformes amorcées tardivement au début des années 1970, puis en 1977-1978, tardaient à donner des résultats vraiment valables, et qu'il importait maintenant de ne pas sombrer dans la tentation d'élaborer des programmes encore plus onéreux et plus complexes, mais plutôt de mettre à contribution le milieu dans lequel il est question de réinsérer le détenu.

Production de biens sur un mode artisanal (sans concurrence déloyale envers les commerçants);

implication de divers corps intermédiaires dans des activités sportives ou culturelles; implication aussi du personnel des établissements de détention pour que soient bien compris les droits et aspirations des détenus; voilà, selon M. Pelletier, autant de moyens pour que la réinsertion sociale devienne autre chose qu'un sujet de conversation.

## Des chiffres

M. Pelletier a par ailleurs livré certains chiffres fort révélateurs sur la population carcérale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ainsi apprend-on qu'il est emprisonné annuellement dans la région, 14,3 personnes par 1,000 habitants, soit très exactement le double de la moyenne québécoise!

Efficacité policière?... "Il s'agit plutôt du fait que les juges, ici, n'ont pas d'autre alternative que l'incarcération alors qu'ailleurs, on cherche des voies nouvelles, tel le service à la communauté", explique M. Pelletier.

On est également surpris d'apprendre qu'à Chicoutimi, 77 pour cent des détenus sont là pour moins de 15 jours (82 pour cent à Roberval).

"1,300 individus ont visité les cellules de la prison de Chicoutimi, l'an dernier. Or, moins de 300 d'entre eux sont de véritables habitués, des récidivistes.

Les autres sont là pour des délits mineurs, et souvent pour la première fois. Ce fait peut aider à modifier la vision que la population a, en général, des détenus", a conclu M. Pelletier, laissant entendre que le travail de la presse à ce point de vue n'était pas sans reproches.



CONFÉRENCIER — M. Richard Pelletier, responsable des institutions de détention de la région, était confrencier invité, hier, devant les membres du club Lions, de Chicoutimi.

(Photo Karl Tremblay)

## Fusion imminente de Rayon Soleil et de la Huche

par Gilles Lalancette

### Situation corsée

CHICOUTIMI — La fusion entre La Huche Sans Pareille de Chicoutimi et la boulangerie Rayon Soleil de Jonquière est imminente. M. Oliva Gadbois de La Huche l'a confirmée hier, précisant qu'il s'agit d'un regroupement pour mieux résister à la compétition extérieure tout en s'organisant localement pour offrir un meilleur produit.

Ainsi, le territoire de La Huche Sans Pareille sera complet de Chibougamau à Baie-Saint-Paul. Sur cette superficie, 200 personnes sont employées et une flotte de 98 camions parcourt le territoire. Cette entreprise produit annuellement 10 millions de tonnes de pain.

En fait, les marques de commerce des deux entreprises resteront car il s'agit d'une transaction administrative où les deux entreprises mettent en commun leurs actifs.

Outre la compétition des grandes chaînes comme Weston et Steinberg, le coût de fabrication du pain entre en ligne de compte. Selon M. Gadbois, l'entreprise locale doit payer en vertu des conventions collectives en vigueur 25 pour cent de plus pour son personnel comparativement aux entrepreneurs de la ville de Québec. En terme de chiffres, il s'agit d'un montant de \$1,60 l'heure. De plus, les normes de qualité gouvernementales requises sont extrêmement sévères de l'avis de M. Gadbois. Il appert que le nettoyage des appareils pour la fabrication du pain coûte 25 pour cent de plus que les mécaniciens qui les opèrent. Cette situation favorise les regroupements pour créer un plus grand volume et par conséquent, un meilleur débit.

Depuis 1973, La Huche Sans Pareille a entrepris un processus de fusion à l'échelle de la région. Graduellement, elle a fusionné la boulangerie La Brioche de Chicoutimi, la boulangerie Coderre d'Alma, les deux boulangeries Sénéchal de Normandin et Dolbeau, une autre boulangerie à Chibougamau et la boulangerie Simard de Baie-Saint-Paul.

En ce qui concerne la marque Gailuron, il s'agit d'une marque de commerce mise en oeuvre il y a dix ans et se rattache uniquement au marketing et à la publicité. Plusieurs boulangers ont adhéré à cette marque de produit.

L'augmentation des coûts de production, la concurrence des grandes entreprises et une diminution de la consommation du pain à l'échelle de la province favorisent les regroupements des petites et moyennes entreprises.

Des chiffres transmis récemment par La Presse Canadienne indiquent que les Québécois ont consommé 327,6 millions de livres de pain en 1978 soit une diminution de 23 pour cent par rapport à l'année précédente. Au chapitre des revenus, cette diminution se traduit par une baisse de 15 pour cent en 1978.

Egalement, la consommation moyenne par habitant de la province était en 1978 de 54 livres alors qu'elle était de 85 livres 10 ans plus tôt.

Le phénomène des regroupements n'est pas exclusif au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ainsi, le groupe Doyon contrôle avec La Huche Sans Pareille de Chicoutimi les boulangeries Pelletier de Matane, Rimouski, Sept-Îles et Hauteville.

Au sujet de la concurrence de grandes chaînes comme Weston, Steinberg et General Bakeries il appert qu'elle s'accroît.

De plus en plus, le pain de marque Gailuron trouve difficilement place sur les tablettes des supermarchés où on retrouve les grands compétiteurs.

D'autres exemples font apparaître la présence des grandes chaînes. Les restaurants McDonald's par exemple sont approvisionnés dans tout le Québec par la chaîne Weston selon M. Oliva Gadbois.

### Stratégie

Le phénomène de regroupement vécu au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ailleurs en province s'inscrit dans l'effort de résistance des boulangers québécois pour faire face aux géants de la fabrication du pain.

Dans l'esprit de M. Gadbois, il n'est pas impossible de croire que ce type de fusion puisse se proliférer. Il entrerait dans le cadre d'une stratégie d'étendre et de consolider les réseaux de distribution des petites et moyennes entreprises à l'échelle de la province. Toutefois, la compétition sera toujours existante dans notre système.

## Eaux souterraines de La Baie

# La firme Tech-Eau a le feu vert

par Gilles Lalancette

LA BAIÉ — Les services de protection de l'environnement ont donné leur accord de principe pour la réalisation de la deuxième phase d'une étude concernant les possibilités d'alimentation en eaux souterraines pour le secteur de La Baie.

L'accord de principe qui vient en retard constitue le feu vert à la firme Tech-Eau pour la réalisation de son mandat. Les spécialistes étudieront d'ici le mois d'avril les possibilités réelles d'alimentation plus particulièrement la capacité de débit pour les années à venir.

La réalisation de ce travail coûte \$70,000 et prouve la volonté des services de protection de l'environne-

ment de voir cette municipalité s'alimenter en eaux souterraines plutôt que par une usine de filtration.

Toutefois, les dés ne sont pas encore jetés mais dans l'esprit du conseiller Richard Lalancette il y a des arguments de poids qui militent en faveur d'un tel type d'alimentation.

### Comptes de taxes

Les membres du conseil de La Baie ont adopté une résolution lundi soir afin de demander au ministre des Affaires municipales de retarder l'envoi des comptes de taxes aux contribuables du secteur jusqu'au 1er mai.

### Maisons mobiles

Le conseil de La Baie a adopté lundi un règlement au règlement 113 de la municipalité régissant la présence de maisons mobiles. Désormais, le propriétaire d'une maison mobile devra déboursier tous les 30 jours \$8,25 pour le service d'aqueduc, \$3 pour l'égout, \$3,50 pour le service de vidanges, \$3,50 pour les loisirs et la culture, \$3,50 pour le service de police et feu et \$1 pour la voirie municipale. Comme l'expliquait le directeur des services administratifs, M. Marc Potvin, les augmentations pour les maisons mobiles sont dans la même proportion que celles des propriétaires fonciers.

### Une seule banque

Le comité municipal des finances doit formuler très bientôt une recommandation aux membres du conseil à l'effet que la municipalité transige avec une seule institution bancaire.

C'est ce que le président du comité le conseiller Claude Richard a déclaré lors de la séance de lundi. Il appert que la Banque de Montréal sera la succursale choisie au détriment de la Banque Canadienne Nationale.

Le conseiller Richard a indiqué qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de transiger avec une seule institution.

### Successeur

C'est M. Bertrand Gilbert, un contribuable de l'ancien secteur de la paroisse de Bagotville, qui a été nommé membre directeur de l'Office municipal d'habitation de La Baie.

Il succède ainsi à M. Gabriel Villeneuve qui a remis sa démission. La suggestion de M. Gilbert a été faite par le conseiller Fernand Bluteau et entérinée par les membres du conseil.

Il s'agit d'un poste où le candidat travaille à titre de bénévole.

## Papeterie de Desbiens

# Résultats de l'étude de marché d'ici deux mois

CHICOUTIMI (CF) — On devrait connaître d'ici deux mois les résultats de l'étude de marché concernant le projet de transformation de la technique de production de la papeterie Desbiens en vue de l'utilisation des arbres feuillus.

Le président du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Henri-Paul Gagnon, a donné cette indication hier au Quotidien.

On sait que le groupe qui dirige M. Gagnon envisage de se porter acquéreur, en tout ou en partie, de l'usine en question.

Dans un premier temps, on porte les efforts dans le sens d'une collaboration avec la compagnie Saint-Raymond en vue de la réalisation de l'étude de marché.

Hier, M. Gagnon indiquait que les deux parties venaient officiellement

de consentir à une firme new-yorkaise la responsabilité de la réalisation de ce premier travail.

"Jusqu'ici, nous n'étions qu'en pourparlers avec cette firme", a précisé M. Gagnon.

Entre-temps, on poursuit le travail de consolidation de la Société de développement forestier, mise sur pied par le Syndicat des producteurs de bois en vue de promouvoir

l'épanouissement de l'industrie forestière dans la région. Le projet Saint-Raymond vient en tête des projets d'investissement, mais l'échec des démarches entreprises dans cette optique aurait pour seul effet de réorienter les investissements vers d'autres projets de développement.

Jusqu'ici la sollicitation de fonds a été plutôt discrète. On compte donner beaucoup plus d'emphasis à la campagne de recrutement à compter de la fin de février ou du début de mars.

La Société de développement se donne un grand objectif de \$3 millions. Il lui faut auparavant franchir le premier pas de \$500,000 parmi les producteurs de bois. Ce n'est qu'après l'atteinte de cette marque que la charte de la société lui permet de solliciter des fonds et de recruter des actionnaires au sein du grand public.

## Autoroute Alma-La Baie

# Demande officielle de l'UPA au ministre Garon

CHICOUTIMI (CF) — L'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean vient de demander officiellement au ministre de l'Agriculture d'appliquer la loi du zonage agricole au secteur Jonquière dans le cas où le ministère des Transports refuserait le tracé proposé par l'organisme pour l'autoroute Alma-La Baie.

Cette démarche fait suite à la rencontre qu'ont eue vendredi les représentants de l'UPA avec ceux de la Commission de zonage agricole et du ministère de l'Agriculture.

Les premiers, on le sait, ont entrepris un mouvement en faveur d'une meilleure protection du territoire agricole régional contre les effets négatifs de la future autoroute 70.

L'UPA a proposé des modifications au tracé qui visent la protection de terres arables des secteurs Saint-Bruno, Bagotville et Jonquière.

C'est cependant à Jonquière, du côté du rang Sainte-Anne, où trois agriculteurs ont pris

l'initiative de défendre eux-mêmes leur bien, que porte principalement le présent débat.

C'est d'ailleurs notamment à cause de l'urgence du cas qu'on a choisi de demander l'application du zonage dans le secteur Jonquière plutôt qu'en d'autres endroits.

Il appert également que les trop longs délais envisageables pour l'étude de l'application de la loi du zonage à tous les points de l'autoroute que désire protéger l'UPA ont incité l'organisme à limiter sa demande à un territoire restreint.

Bien sûr, l'acceptation par le ministère des Transports du tracé proposé par l'UPA annulerait la demande de l'organisme auprès du ministre de l'Agriculture.

Selon le président de l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Bertrand Tremblay, l'application du plan UPA dans le secteur Jonquière

permettrait de protéger environ 500 acres de bonne terre arable.

## Travaux de rénovation de \$144,000 à l'hôtel de ville

JONQUIÈRE (CF) — La ville de Jonquière procédera incessamment à l'exécution de travaux de rénovation et de réparation à son hôtel de ville. On évalue le projet à \$144,000. De ce montant, \$62,000 proviendront du programme provincial PACEM.

Le plan de rénovation de l'hôtel de ville prévoit l'exécution d'importants travaux à la couverture de l'édifice, la rénovation des bureaux du département de la gerance de même que des locaux situés au sous-

sol.

On n'a pas encore déterminé de quelle façon ont utilisera les locaux rénovés du sous-sol.

Jonquière a également obtenu une aide de \$16,000, dans le cadre du même programme PACEM (programme d'aide à la construction d'équipements municipaux) pour la réalisation du terrain de stationnement du centre national d'exposition, actuellement en construction au mont Jacob. Le coût total d'aménagement du ter-

rain de stationnement doit atteindre \$40,000.

Les travaux de réalisa-

tion de ces deux projets subventionnés par PACEM seront exécutés entre les mois de mars et septembre.

## gagnon et monette avocats

marc gagnon avocat  
robert monette avocat

1 place du royaume  
chicoutimi  
g7h 5n6  
545 1888

## Diminution du nombre de chômeurs

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — Malgré une légère hausse du taux de chômage de 0,1 pour cent en janvier 1979 par rapport au mois précédent, le nombre de chômeurs a diminué dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, passant de 15,000 qu'il était à 14,000. Pour les agglomérations de Chicoutimi et Jonquière qui ont enfin perdu le titre du record canadien du chômage détenu depuis plusieurs mois, le taux de chômage a chuté de 1 pour cent et s'établissait à 12,8 pour cent le mois dernier.

Si l'on compare les données du premier mois de l'année de 1979 à celui de janvier 1978, on constate également que le taux de chômage a chuté autant au plan régional que pour les agglomérations urbaines de Chicoutimi et Jonquière. En janvier 1978, il était de 15,3 pour cent sur le territoire et de 15,5 pour cent dans les deux villes.

### Moins de chômeurs

Malgré l'augmentation de 0,1 pour cent de décembre 1978 à janvier 1979, la région aurait compté 1,000 chômeurs en moins. En fait, la diminution de la population active (personnes au travail additionnées des prestataires de l'assurance-chômage), explique ce phénomène. On enregistre en effet 9,000 de moins au niveau de la population active. Cette baisse pourrait s'expliquer à partir du facteur saisonnier, peu propice à l'emploi et en raison de la diminution du nombre de prestataires de l'assurance-chômage.

# commentaire

## Lévesque va subir l'épreuve de Bourassa

M. Maurice Bellemarre, doyen des membres de l'Assemblée nationale du Québec prétend actuellement que le gouvernement de M. René Lévesque désire profiter à sa façon, de la guerre que s'apprentent à lui livrer les syndicats représentant les quelque 187,000 employés d'hôpitaux et enseignants de la province.

Suivant le raisonnement du représentant de l'Union nationale, le cabinet



**gabriel berberi**

péquistes n'aurait pas l'intention d'agir autrement que la précédente équipe ministérielle dirigée par Robert Bourassa, en ce sens qu'il laisserait les éléments radicaux de ces services publics indispensables, poser des gestes déraisonnables.

Par exemple, une nouvelle série de grèves rotatives ou d'autres techniques de harcèlement dans les hôpitaux, qui accablent à nouveau l'existence déjà pénible des malades, sera de nature à amplifier l'antipathie publique envers de telles méthodes de persuasion. Un débrayage généralisé dans les écoles aurait également pour

effet de soulever la population contre l'irresponsabilité de la partie syndicale. Même si les gens s'indignent davantage des conséquences d'un arrêt de travail dans un établissement de santé.

Toujours selon les pronostics de M. Bellemarre, lorsque les salariés des hôpitaux affiliés à la Fédération des affaires sociales (CSN), et les professeurs, cotisants de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) auront suffisamment ennuyé les citoyens en prenant les enfants et les malades comme otages, comme ce fut si souvent le cas au cours des dernières années, pour faire fléchir l'Etat-employeur, le premier ministre René Lévesque et ses coéquipiers interviendront.

Mais le gouvernement de M. Lévesque se gardera bien de commettre les erreurs de Robert Bourassa et de ses conseillers, lesquels ont perdu la face et l'argent des contribuables lors du dernier affrontement avec le front commun intersyndical CSN-CEQ-FTQ, représentant les travailleurs des services publics vitaux. Au contraire, le gouvernement québécois aurait bien l'intention d'utiliser à ses fins la prochaine offensive du front commun des employés d'hôpitaux et des enseignants, laquelle sera marquée par la violence, si l'on continue de suivre

l'hypothèse formulée par l'ancien chef de l'UN.

Au lieu de se laisser bousculer ou intimider par le front commun intersyndical que l'on a fait renaître il y a quelques jours sous l'inspiration des stratèges de la CSN, centrale comptant les effectifs les plus nombreux dans ce groupe, le gouvernement du Parti québécois sauterait sur l'occasion pour lancer un appel précis au peuple: "Voulez-vous, majorité québécoise, que nous mettions enfin à leur place ces chefs syndicaux révolutionnaires et leurs alliés indésirables?"

Maurice Bellemarre, du moins, prévoit que le premier ministre Lévesque et ses principaux lieutenants poseront principalement cette question en déclenchant un scrutin général. Il faut reconnaître que cette stratégie électorale pourrait être grandement profitable au gouvernement québécois.

D'abord, les Québécois, en majorité, en ont assez et depuis belle lurette, du recours généralisé au droit de grève dans les services publics essentiels, tels, les hôpitaux, les écoles et l'Hydro-Québec. Les votants appuieraient donc massivement un gouvernement qui aura l'audace et le courage de mater les syndicats du secteur public.

Ensuite, une élection générale

commandée à partir d'un si bon prétexte fournirait une occasion rêvée au parti politique au pouvoir d'obtenir assez aisément un renouvellement de mandat, à un moment où le débat sur le projet de souveraineté-association n'est pas prisé par la plupart des Québécois. En tout cas, la réélection du gouvernement Lévesque, pratiquement assurée avec la promesse de mettre l'exigeante fonction publique au pas, donnerait un autre moyen pour différer le référendum sur l'avenir constitutionnel...

Chose sûre, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, peut devenir une nouvelle idole de la majorité silencieuse au Québec, celle qui fait la différence entre une victoire et une défaite aux élections, s'il maintient son attitude inflexible devant les employés d'hôpitaux et les enseignants, en offrant une augmentation de salaire maximum de six pour cent, et en répétant aux négociateurs ouvriers que l'argent ne pousse pas dans les arbres, mais sort tout simplement de la poche des contribuables.

## parole aux lecteurs

### Les Arvidiens se font rouler

A qui de droit, Sommes-nous fusion-

nés, oui ou non? Nos représentants élus (et payés)

par la population, travaillent-ils pour unifier le

Grand Jonquière? On peut en douter. En effet, les conseillers chargés du dossier du transport en commun viennent de faire une frasque de calibre AAA (Aneries-Anti-Arvidiennes).

Car figurez-vous que, dicit un chauffeur de mes amis, pour donner un service équitable à tous, "certains" devront payer plus que d'autres. Or, qui sont ces "certains"? Je vous le donne en mille... les Arvidiens, bien entendu!

En effet, ceux-ci vont sursauter lorsqu'ils apprendront connaissance des nouveaux tarifs. On parle de \$1 (interurbain) et de \$0.50 (urbain). Rien de révoltant, direz-vous. D'accord sur ce point. Mais voilà que l'on va considérer le secteur Arvida interurbain, autant pour Jonquière que pour Chicoutimi. Ce qui veut dire, en termes plus précis, qu'il nous en coûtera \$1 du voyage chaque fois que nous voudrions nous rendre à Jonquière ou à Chicoutimi, soit le même prix que le trajet... Jonquière-Chicoutimi.

Non mais quoi? On nous prend pour des machines à sous? Il est temps que l'on se branche. On vient déjà chercher, annuellement, des milliers de dollars dans les poches des contribuables. (N'a-t-on pas fait des profits dans les sept chiffres?), et on se permet de laisser de côté un secteur qui a déjà vu, en l'espace de quelques années, ses taxes augmenter de mille pour cent (1,000%).

Nous faisons partie du Grand Jonquière. De Ville de Jonquière. Donc, nous sommes en droit de réclamer le tarif URBAIN pour nous rendre dans les autres secteurs de la ville. En effet, il est inconcevable et illogique qu'un travailleur, ayant adresse sociale à Jonquière (secteur Arvida), travaillant dans le secteur Jonquière, et par surcroît, pour la ville de Jonquière, paie le tarif interurbain.

C'est, ni plus ni moins, rire du monde.

Nous sommes fusionnés totalement (du moins pour l'instant), ou on ne l'est pas du tout. Branchez-vous!

Puissent les Arvidiens prendre conscience des injustices commises à leur égard, et qu'ils réagissent.

Jean Lavoie, 909, Ampère, secteur Arvida, Jonquière, (ou Arvida tout court?),

Ghislain Bouchard, 625, Sacré-Coeur, St-Félicien, Le 1er février.

### Ryan n'offre rien de nouveau

Le dernier sondage d'opinions publié mercredi dernier dans le cadre du débat constitutionnel qui agite le pays et l'agit encore plus à mesure que les mois s'égrèneront, met en lumière la division d'une nation contre elle-même. C'est là un phénomène propre aux nations colonisées et qu'il y a lieu de déplorer au plus haut point. Les chiffres de ce sondage font en effet voir que 46% des Québécois favorisent la souveraineté-association alors que 39% y sont opposés. Bien que ces données soient très satisfaisantes, compte tenu du faible éclairage que nous avons sur la notion, il reste

quand même qu'elles illustrent un fait bizarre: un peuple qui hésite lorsqu'un courant lui offre de s'affranchir. Je crois bien que c'est là un fait rarissime dans l'histoire des nations. Même si on peut expliquer la chose sociologiquement, il y a quand même lieu de s'y arrêter.

Lorsqu'une nation est conquise par une autre, il est connu de tous que ses citoyens se divisent rapidement en deux catégories: les opposants et les collaborateurs. Les premiers s'opposent parce qu'ils savent bien qu'ils ont tout à perdre; les seconds collaborent parce qu'eux

savent qu'ils peuvent en retirer quelques profits. Dans cette dernière catégorie on retrouve habituellement les représentants des classes les mieux nanties de la nouvelle colonie: les hommes d'affaires, le clergé, les hommes politiques. Cet embryon, malheureusement, produit des petits. Il est bien connu que ces citoyens ont un ascendant sur les autres classes de la population. S'ensuit donc une division qui est toujours préjudiciable au peuple concerné.

Ici au Québec, la règle s'est appliquée intégralement avec le résultat suivant: la souveraineté, dans l'esprit des citoyens d'états souverains, est tellement associée aux notions de liberté et de dignité qu'il y a lieu de s'étonner de voir les Québécois trouver encore moyen de "tataouiner" à ce sujet. Ce "tataouinage" fait toujours l'affaire des collaborateurs et des colonisateurs. Pendant que le peuple vaise, eux empochent les gros sous et augmentent leur emprise. Ils rient sous cape devant ce spectacle grotesque qu'on offre à la galerie: si nous, nous perdons un temps précieux, eux ils gagnent un tout aussi précieux. Dans cette souque à la corde loufoque, les dindons de la foire sont faciles à identifier.

Dans la nation québécoise, les héritiers de la collaboration de jadis ont leur fier chevalier: Claude Ryan. Ils ont en lui la marionnette rêvée. Vide de tout projet valable, il prêche la gentillesse envers cette main qui nourrit. Ce faisant, il admet sans coup férir notre incapacité congénitale. Oui ce Ryan est vraiment le portrait-type du cynique collaborateur qui fit toujours rougir l'histoire. Il aide la minorité des profiteurs et leurs suivants aveugles à gagner des années en tentant de vendre de vulgaires vessies pour des lanternes. Il est heureux cependant que le temps du mépris achève et que celui de la dignité se lève. Au jour convenu, la population du Québec reverra ces tristes lanceurs aux douches. Leur minable carrière aura sonné le glas d'une triste et trop longue épreuve.

Jean Pontbriand, président, Fédération des comités de parents de la province de Québec Inc., 50, boulevard Harvey, Jonquière, G7X 8L6. Le 4 février.

### Ultimatum

Monsieur Claude Paquette, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, a l'appui des parents!

Tel qu'entendu à l'émission "LES GENS QUI FONT L'ÉVÈNEMENT", le dimanche 27 janvier 1979. De quels parents parle-t-il? De parents d'enfants dans l'école, permettez-nous d'en douter...

La Fédération des comités de parents de la province de Québec Inc., monsieur Paquette devrait le savoir, est un organisme provincial qui regroupe tous les comités de parents du Québec tel qu'institutionnalisés par la loi 27 et sans égard à la langue et à la foi. Celle-ci fut étonnée d'apprendre que les parents avaient pris part à une consultation qui a permis à monsieur Paquette d'affirmer que les COMMISS-

SIONS SCOLAIRES avaient l'appui des parents. Nos positions ont déjà largement été exprimées dans nos mémoires tant régionaux que provinciaux.

Monsieur Paquette en a-t-il déjà pris connaissance? Certainement pas! Nous souhaitons que dans l'avenir, les commissions scolaires consultent les parents avant d'accepter que leur porte-parole affirme qu'il a l'appui des parents. Nous espérons que c'est le dernier écart que les commissions scolaires, de par leur porte-parole, se permettent.

Jean Pontbriand, président, Fédération des comités de parents de la province de Québec Inc., 50, boulevard Harvey, Jonquière, G7X 8L6.

### A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Tout en ayant un caractère général, ces textes doivent être concis et courts, de préférence, de manière à permettre la publication régulière d'une plus grande variété d'opinions.

Le journal se réserve le choix des lettres, et la prérogative de résumer les écrits trop longs, dans l'intérêt collectif des lecteurs.



### Louise Cossette-Trudel est devenue employée de l'Etat

Les circonstances viennent de me placer bien involontairement pendant quelques jours sous les feux de l'actualité. En effet, je suis le responsable de l'engagement provisoire de Louise-Cossette-Trudel à la Centrale des bibliothèques du ministère de l'Éducation.

J'aimerais moi-même révéler les "dessous" de cette affaire dont une partie de la rumeur publique prétend qu'elle est ténébreuse.

Je cherchais depuis plusieurs jours une personne qualifiée pour coopérer temporairement (environ trois semaines) à un travail urgent et je n'arrivais pas à la trouver. Tout à coup, on frappe à la porte. Coup de tonnerre dans mon ciel bleu: Louise Cossette-Trudel est annoncée! (Ce n'est pas M. René Lévesque qui me l'envoie, mais le père Gabriel Allard du Collège de Maisonneuve, un homme de grand cœur et de grande compétence). Petit trépassement du fonctionnaire paisible, habitué à naviguer dans les eaux plutôt calmes. Je retiens mon souffle, j'emprunte mon air le plus naturel et je dis d'une voix détachée: "Mais, faites entrer". Une jeune femme

s'avance, simple, digne, le visage courageux quoiqu'un peu souffrant. (Rien du monstre que certains veulent bien imaginer, et quelques jours plus tard j'étonnerai un journaliste de La Gazette en la décrivant comme une femme charmante). Elle me dit qu'elle cherche du travail et me décrit sa formation et ses états de service. C'est exactement le type de personne que je cherche. On connaît la suite. C'est-à-dire comment le fonctionnaire prudent et plein de précaution a réussi à se retrouver au centre du scandale du jour. Pourtant, il avait agi dans la plus parfaite légalité.

Au su de la nouvelle, les gens qui me connaissent furent un peu consternés. Comment expliquer que Paul Francoeur, catholique pratiquant, homme équilibré, bon époux et père de famille, fonctionnaire consciencieux, notoirement en dehors de l'action politique et ayant clairement choisi les voies de la non-violence, ait pu en arriver à prendre cette décision incroyable et à se retrouver apparemment du côté des ex-félicites? Une seule explication possible: "On a dû lui forcer la

main, c'est cousu de fil blanc".

Je dois déclarer bien solennellement qu'il n'en est rien. Je n'ai fait l'objet d'aucune pression politique ou occulte. Le vrai dessous de l'affaire, eh bien... c'est que j'ai simplement obéi à la voix de ma conscience d'homme. Agir autrement aurait été commettre une grave injustice. Je pense qu'à travers mon expérience personnelle c'est toute la conscience de notre bonne population qui a été interpellée. Faut-il accueillir une personne humaine qui veut refaire sa vie auprès de nous, se reprendre, retrouver sa place dans la grande famille? Ou bien faut-il lui claquer la porte au nez, la renvoyer dans la rue, en lui déniaient même ses droits fondamentaux comme personne humaine?

Je n'ai rien trouvé qui ressemble à l'esprit du Christ dans l'attitude de bien des braves gens, vertueux et déchainés, qui m'ont reproché vertement d'avoir pu accorder quelque attention à "cette criminelle qui n'a pas encore assez souffert pour mériter de retrouver une place normale dans notre société" (sic). Le dimanche 21 janvier, en revenant de la

grand-messe dans mon petit village enneigé, une bonne vieille voisine m'a pris le bras et a fait route avec moi: "Paul, je sais bien qu'on t'a obligé 'd'en haut' à engager cette dame Trudel. C'est un coup monté par les péquistes tout simplement". Dénégations de ma part. Elle reprend: "Je te connais, tu es un homme bon et tu pardonnais facilement, mais tu ne serais pas un peu naïf par hasard?"

Bien sûr, avec nos meilleures intentions et nos plus nobles gestes nous pouvons faire inconsciemment le jeu de toutes sortes d'influences, mais ne convient-il pas de suivre en toute circonstance la voix de la conscience et de prendre comme règle absolue de conduite le respect du droit fondamental de la personne humaine?

Je livre ce témoignage à l'opinion publique. Il est possible qu'il fasse s'esclaffer les rieurs de tout bord, mais peut-être, dans la grande foule anonyme, indifférente et moqueuse, se trouvera-t-il quelqu'un qui comprendra. Celui-là, je lui serre la main de tout cœur.

Paul Francoeur, Sainte-Madeleine, Québec.



Henri Girard

**Réclamations**  
Le maire:  
bon premier;  
Régis: bon  
second

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — Au cours de l'année 1978, les membres du conseil municipal de Chicoutimi ont réclamé \$16.627 pour les dépenses encourues à l'occasion de délégations, voyages et pour des repas consommés dans les restaurants.

Ce sont évidemment les dépenses provoquées par les délégations et voyages qui occupent le premier rang, celles-ci totalisant \$13.220.

Voilà ce qui se dégage des données compilées dans un rapport émis par le comité des comptes de Chicoutimi, rapport rendu public lundi soir, à l'occasion de la séance régulière du conseil de ville. Ce comité des comptes est formé des conseillers Benoit Gagné, Roger Corneau et Réjean Gaudin.

A l'analyse du document, il appert que le maire Henri Girard détient le record des réclamations, celles-ci atteignant \$4.440, dont un peu plus de \$2.500 ont été effectuées dans les restaurants. Il faut toutefois souligner que cette somme inclut des factures totalisant un montant de \$1.118, dépenses qui remontent à 1976-77 et remboursées en 1978.

Au chapitre des dépenses effectuées dans les restaurants, plusieurs d'entre elles sont justifiées sous la dénomination "divers repas, divers rendez-vous, diverses factures, rencontres propriétaires et mondaines, repas à La Grillade, rencontre avec des gens, discussions sur l'heure du dîner...".

**Autres dépenses**

Le conseiller Jean-Paul Régis arrive bon deuxième avec des dépenses globales de \$2.800, la grande majorité de celles-ci ayant été faites à l'occasion de délégations et voyages.

Vient ensuite les conseillers Réjean Gaudin (\$2.351), David Boucher (\$2.147), Claude Gaudreault (\$1.783), Roger Corneau (\$1.326), Benoit Gagné (\$878), Louise Paré (\$507) et Serge-Jean Fillion (\$361).

La majorité des factures présentées sont justifiées par des dépenses encourues à l'occasion de délégations.

**Réclamations**

En plus du maire Henri Girard qui s'est vu réclamer un montant de \$232 et qui a été invité à justifier la somme de \$796, le conseiller David Boucher devra également justifier un montant de \$35.



Jean-Paul Régis

# VENTE Carnaval



**3 JOURS, LES**  
**8, 9, 10 FEVRIER**  
**JEUDI, VENDREDI, SAMEDI**





**NOUVEAUTE**

**406, RACINE EST**  
**CHICOUTIMI TEL.: 543-1501**

Un vrai Carnaval dans les prix et ce dans tous les rayons. Liquidation complète des marchandises d'hiver à des prix réellement imbattables. Prix fracassants pour l'achat des vêtements d'hiver. Pour tous les membres de la famille.

**Cosmétiques**

- Rouge à lèvres**  
Fernand Aubry, avec le poli à ongles.  
Prix sugg.: \$6.50  
SPECIAL: **1<sup>99</sup>**
- Vernis à ongles**  
Lancôme, couleurs assorties.  
Prix sugg.: \$4.00  
SPECIAL: **1<sup>99</sup>**
- Brosses à cheveux**  
Altesse et Jean-Pierre.  
Val. jusqu'à: \$9.99  
SPECIAL: **2<sup>99</sup>**
- Fers à friser**  
A vapeur.  
Prix sugg.: \$19.95  
SPECIAL: **7<sup>99</sup>**

**Chaussures**

- Souliers fermés**  
De marque Tender Tootsies, de couleurs et de modèles désassortis. Grandeurs: 5 à 10.  
SPECIAL: **\$2**
- Bottes d'autoneige et lunaire**  
Pour garçons et dames. AUTONEIGE: garçons, grandeurs: 13 à 5. Dames: 5 à 8. LUNAIRES: garçons: 3 à 6. Dames: 5 à 8.  
SPECIAL: **14<sup>97</sup>**
- Bottes d'autoneige et lunaire**  
Pour hommes, de grandeurs: 8 à 12.  
SPECIAL: **19<sup>97</sup>**

**Lingerie**

- Robes de nuit et baby-dolls**  
Grandeurs et couleurs assorties.  
Prix sugg.: \$12.00 à \$45.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**
- Robes d'hôtesse et robes de chambre**  
Couleurs et grandeurs assorties.  
Prix sugg.: \$45.00 à \$75.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**
- Brassières**  
Daisy Fresh et WonderBra. Grandeurs assorties.  
Prix sugg.: \$8.00 à \$12.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**
- Gants en cuir**  
Doublés et non doublés. Couleurs et grandeurs assorties.  
Prix sugg.: \$16.00 à \$25.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**
- Gants en acrylique**  
Noir, brun, camel et rust, une grandeur.  
Prix sugg.: \$4.50 à \$12.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**

**Foulards en polyester.**

Prix sugg.: \$6.00 à \$15.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**

**Bourses**

En cuir et en polyuréthane. Tan, noir, brun et bourgogne.  
Prix sugg.: \$20.00 à \$90.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**

**Tissus à la verge**

- 500 verges de tissu**  
Désassortis, idéals pour confectionner des robes de carnaval. Largeurs: 45" et 54".  
Prix sugg.: \$1  
SPECIAL: **3 verges pour: \$1**
- Velours imprimé**  
Importé pour jupes. Largeur: 36".  
Prix sugg.: \$5.95  
SPECIAL: **3<sup>98</sup>**
- Velours de coton**  
(Velvession), bleu royal, rouge, jade, cerise et brun. Largeur: 36".  
Prix sugg.: \$6.95  
SPECIAL: **3<sup>98</sup>**
- Flanelle**  
De laine et acrylique, pour jupes en fond foncé et à rayures. Largeur: 60".  
Prix sugg.: \$7.95 à \$10.95  
SPECIAL: **3<sup>98</sup>**
- Nylon brossé**  
(Vacanno), pour robes et lingeries, lavable, pêche, turquoise, beige et brun. Largeur: 50".  
Prix sugg.: \$6.95  
SPECIAL: **3<sup>98</sup>**
- Velours**  
De coton et vison à rayures blanches, pour jupes, pantalons, costumes et habits d'hommes. Lavable et infroissable, sur fond noir, marine, brun et vert foncé. Largeur: 40".  
Prix sugg.: \$10.95  
SPECIAL: **5<sup>98</sup>**

**Sport**

- Souliers Adidas**  
De marque Match.  
Prix sugg.: \$11.95  
SPECIAL: **5<sup>99</sup>**
- Souliers Adidas**  
De marque Montréal 76.  
Prix sugg.: \$24.50  
SPECIAL: **17<sup>99</sup>**
- Souliers Adidas**  
De marque Monte Carlo, pour dames.  
Prix sugg.: \$25.95  
SPECIAL: **12<sup>99</sup>**
- Souliers Adidas**  
De marque Rom.  
Prix sugg.: \$21.95  
SPECIAL: **15<sup>99</sup>**
- Tous nos patins**  
Hommes, dames, enfants.  
SPECIAL: **33 1/3%**
- Casques, coudes, gants, épaulettes, pantalons de hockey**  
SPECIAL: **33 1/3% DE REDUCTION**

**1 lot de malles**

Rég.: \$27.50 à \$100.00  
SPECIAL: **(1/2 PRIX) 13<sup>75</sup> à \$50**

**Boutique Le Faubourg**

- Lot de chemises**  
Carreautées, XS à L.  
Prix sugg.: \$15.00 à \$20.00  
SPECIAL: **9<sup>95</sup>**
- Lot de jeans**  
Prix sugg.: \$26.00  
SPECIAL: **14<sup>95</sup>**

**Maison**

- Draps couvertures**  
De flanellette, 90% coton, 10% polyester, de marque Ibox, première qualité. Couleurs: fond beige à rayures de vert, bleu, jaune, rose. Grandeur: 70" x 90".  
SPECIAL: **7<sup>99</sup>**  
Grands: 80 x 100. **9<sup>99</sup>**
- Ens. de draps**  
Pour lits simples seulement, couleurs à motifs assortis, tissu 50% polyester, 50% coton, lavables sans repassage, ensembles comprenant: draps plats, draps contours et taies d'oreillers.  
SPECIAL: **17<sup>99</sup>**
- Lot de nappes**  
Tissu, 100% coton, couleurs à petits quadrillés de teintes assorties. Grandeur approximative de: 50 x 70.  
SPECIAL: **\$5**
- Lot de serviettes de bain**  
En ratine, de très belle qualité, choix de teintes et de motifs. Grandeurs approximative: 20 x 40.  
SPECIAL: **\$3**
- Lot de débarbouillettes**  
En ratine de très belle qualité, beau choix de teintes et de motifs.  
SPECIAL: **\$1**
- Tissus à rideaux**  
Motifs variés, couleur: blanc seulement, hauteur: 105".  
SPECIAL: **\$4 LA VERGE**

**Hommnes**

- Canadiennes**  
Pour hommes et jeunes gens, modèle avec cagoule et fermeture éclair, poches à l'avant, 80% laine et 20% acrylique et aussi en velours 100% coton.  
Prix sugg.: \$150.00 à \$175.00  
1/2 PRIX: **\$75 à 87<sup>50</sup>**
- Tous nos foulards**  
En mohair et laine et 100% cachemire, unis ou à motifs.  
Prix sugg.: \$15.00 à \$25.00  
1/2 PRIX: **7<sup>50</sup> à 12<sup>50</sup>**
- Tous nos chapeaux**  
Pour hommes, en feutre, en velours et en tweed.  
Prix sugg.: \$20.00 à \$57.00  
1/2 PRIX: **\$10 à 28<sup>50</sup>**
- Paletots**  
En peau de porc, avec ou sans collet de fourrure, épaule droite ou épaule raglan, avec ceinture ou sans ceinture.  
Prix sugg.: \$300.00 et \$400.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX: \$150 et \$200**
- Chemises sport**  
Ajustées, à motifs, 100% polyester, manches longues, poches poitrine, laver et sécher à la machine.  
Prix sugg.: \$15.00 à \$27.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX: 7<sup>50</sup> à 13<sup>50</sup>**
- Gilets**  
100% laine ou acrylique et laine, modèle avec fermeture éclair, avec boutons, collets ronds ou collets roulés.  
Prix sugg.: \$20.00 à \$60.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX: \$10 à \$30**

**Hommes**

- 2 manteaux**  
En rat musqué, teint brun, pour hommes et 1 manteau en castor à poils longs.  
Prix sugg.: \$1.450.00 à \$1.500.00  
SPECIAL: **\$1,200**  
Grds: 1/38, 2/40.
- Paletots longs et trois quarts**  
En véritable peau de mouton, pour hommes et jeunes gens, modèle militaire avec ceinture et poches sur le biais ou modèle régulier.  
Prix sugg.: \$475.00 et \$550.00  
SPECIAL: **33 1/3% DE RABAIS**
- Paletots**  
D'hiver, en draps, pour hommes et jeunes gens, modèles à simple ou à double croisure.  
Prix sugg.: \$200.00 à \$335.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX: \$100 à 167<sup>50</sup>**

**Filles, garçons**

- Lot de marchandises**  
Pour garçons ou filles, chemises, gilets, pantalons, jeans. Grandeurs et teintes désassorties.  
Prix sugg.: \$18.00 à \$48.00  
SPECIAL: **1er lot: \$10**  
**2ième lot: \$15**
- Lot de foulards**  
Pour bébés, teintes: bleu ou rose.  
Prix sugg.: \$3.50  
SPECIAL: **4 pour: \$1**
- Robes de nuit**  
Pour fillettes, modèle régulier, teintes et motifs variés. Grandeurs: 4 à 14 ans.  
Prix sugg.: \$10.00 à \$18.00  
SPECIAL: **1/2 PRIX**

**Balance de marchandises**

Pour garçons, caleçons, camisoles, tuques, foulards.  
Prix sugg.: \$1.75 à \$5.00  
SPECIAL: **\$1**

**Dames**

- Blouses, gilets**  
Styles et grandeurs assortis. **\$3**
- Gilets, jupes**  
Styles et grandeurs assortis. Valeur jusqu'à: \$48.00  
SPECIAL: **\$5**

# fourre-tout



**marcel rivard**  
(en collaboration)

## Histoire de comptes

Paraît qu'il était à l'étroit dans ses bottines, le maire Henri Girard, de Chicoutimi, lorsqu'on lui a mis sur le nez (y'aurait pas mal de place, d'ailleurs!), un certain nombre de comptes, pour un montant dépassant les \$1,000 en frais de dépenses diverses...

Pour certains adversaires (inavoués et supposément reconciliés avec le premier magistrat), le rapport du comité municipal des comptes dégageait une odeur de scandale.

C'est y aller sans connaître vraiment Henri Girard qui, jusqu'à maintenant, s'en est toujours sorti avec les honneurs de la guerre.

Cette guerre-ci, si ce n'est pas le maire qui écope, il va y avoir de ses adversaires qui vont se faire "chauffer la couenne" tout un temps...



## Journal impliqué dans son milieu

Invité au club Lions de Jonquière cette semaine, le directeur de la rédaction du QUOTIDIEN et du PROGRES-DIMANCHE, Denis Tremblay, a indiqué qu'aucun organe d'information parlé ou écrit ne s'était autant impliqué dans la vie économique et sociale de la communauté régionale que l'a fait LE QUOTIDIEN depuis sa fondation.

Denis Tremblay en a profité pour faire un tour d'horizon de l'entreprise Le Progrès de Saguenay qu'il a présentée comme la plus importante moyenne entreprise de la région avec ses 200 employés à plein temps, ses quelque 100 employés à temps partiel et ses 2,500 camelots à qui elle verse en salaires et rémunérations de toutes sortes environ \$3.5 millions annuellement.

Le directeur est accompagné sur la photo de René Paradis, président du club, et du premier vice-président Robert Gauthier.



## Le barbier Villeneuve... la célébrité

Pour le peintre-barbier Arthur Villeneuve, de Chicoutimi, c'est la célébrité!

L'Office national du film du Canada a tourné une production en 16 mm qui sera projetée à l'écran de Radio-Québec, le 8 février...

Mais comme le réseau du gouvernement québécois transmet au Saguenay-Lac-Saint-Jean avec un retard de deux semaines, les téléspectateurs devront attendre le 23 février, à 21h00.

Durant cette émission, on présentera également trois autres grands peintres canadiens: Corrélieu, Jean-Paul Lemieux et Paul-Emile Borduas. Quant au peintre-barbier Villeneuve, l'ONF commente: "Peintre naïf et primitif, on lui reconnaît, maintenant, un talent indéniable. Sa maison, véritable musée, est devenue un centre d'attraction des plus fascinants". La gloire, quoi!

## La SQ cherche

A en juger par ce qui s'est dit l'autre soir, lors de la séance régulière du Conseil municipal de Mistassini, les autorités de la Sûreté du Québec sont toujours à la recherche d'un emplacement où ils pourraient relocaliser leurs services.

Pour le maire Charles-Edouard Simard, le site logique de ce nouvel emplacement serait près de la halte routière, entre Dolbeau et Mistassini.

Rien n'est assuré cependant que les autorités policières réussissent à prendre une décision tel que le vieux roi Salomon l'avait réussi à une certaine époque, pour ainsi satisfaire tout le monde...

## Grand congrès au mois de mai

Quelle est l'association régionale à pouvoir déplacer le plus grand nombre de délégués et congressistes lors de ses assises annuelles?

Il semble que ce soit la Fédération de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale...

A l'Auditorium Dufour, du Cégep de Chicoutimi, le 12 mai prochain, l'Aféas qui y tiendra son treizième congrès régional annuel, prévoit accueillir pas moins de 700 délégués et congressistes. C'est du monde!

On sait que cette association a pour but premier d'éveiller les membres à leurs responsabilités, les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société et réaliser une action en vue de la promotion de la femme et l'amélioration de la société.



## Pas de fusion possible si...

Jamais la fusion municipale ne sera possible entre Dolbeau et Mistassini, d'ici dix ou quinze ans, si les deux villes n'achètent pas les terrains des Pères Trapapistes.

C'est du moins ce qu'en pense tout haut le maire Charles-Edouard Simard, de Mistassini.

Il a émis cette opinion personnelle lors de la séance régulière de son conseil municipal de lundi soir.

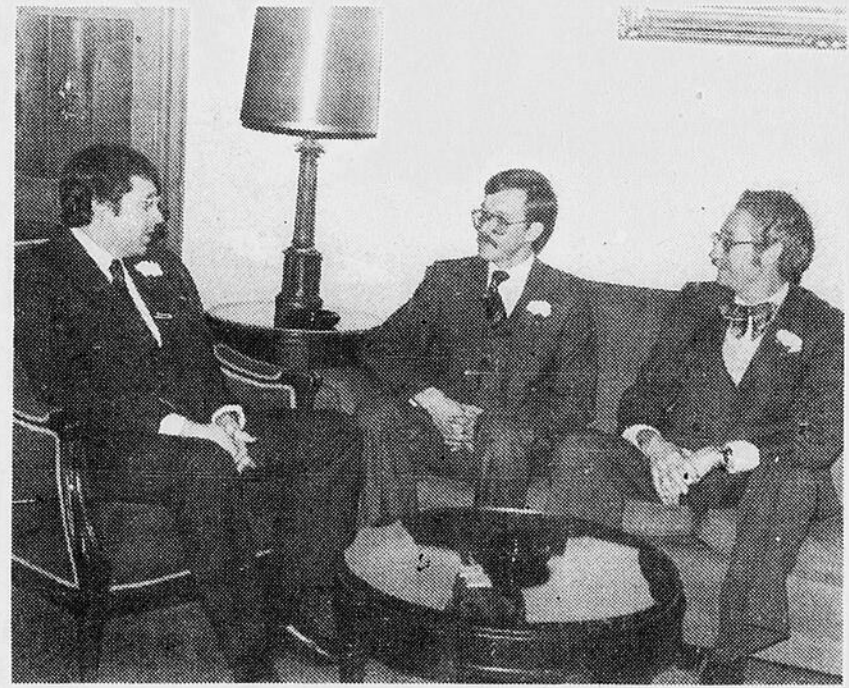
## Un nouveau-né par 10 secondes

Selon "l'horloge démographique" se trouvant dans le salon d'entrée du département du Commerce, à Washington, un bébé naît, aux Etats-Unis à l'heure actuelle, à toutes les dix secondes; il y a par contre, un décès toutes les 16 secondes.

D'autre part, un immigrant arrive toutes les 77 secondes tandis qu'on relève un émigrant toutes les quinze minutes.

Selon une dépêche de Reuter, cette horloge franchissait lundi un cap important, celui des 220 millions d'habitants à travers tous les Etats-Unis.

A franchement parler, c'est à peu près 55 fois plus que le premier recensement effectué en 1790, alors qu'on avait dénombré (au crayon de mine sans doute), un peu moins de 4 millions d'habitants.



## Nouveau directeur du Trust Royal

Le Trust Royal compte depuis quelque temps un nouveau directeur régional en la personne de Pierre Primeau.

Les hautes autorités de la compagnie de fiducie en ont fait la présentation lundi soir, lors d'une réception donnée au Manoir du Saguenay. Les représentants John Matthuews (à gauche), vice-président à l'exploitation, et Jacques Dionne, vice-président, région du Québec. Au centre, c'est le nouveau directeur régional.

## Il faut accueillir les athlètes

Les responsables des championnats du monde de canoë-kayak, qui se dérouleront du 30 juin au 8 juillet 1979, à Desbiens et à Jonquière, font actuellement appels aux clubs sociaux de la région, afin d'accueillir les délégations de 24 pays.

Chacun de ces groupes

comprend de cinq à 75 athlètes.

Ainsi, les 18 clubs de service de Jonquière sont appelés à désigner un comité ou tout au moins une personne, afin de donner un coup de main à ces visiteurs venant de tous les continents.

## aujourd'hui

Il y a 34 ans, aujourd'hui, le 7 février 1945, le président américain Franklin Roosevelt, le premier ministre anglais Winston Churchill et le Soviétique Joe Staline se réunissaient pour six jours à la station balnéaire de Yalta, sur les bords de la mer Noire. Il allait en résulter un nouveau partage du monde.

1976 — En Chine, nomination de Hua Guofeng, au poste de premier ministre, en remplacement de Chou En-Lai.

1969 — Bombardements nigériens sur le Biafra: 200 morts dans un arché de village.

1965 — Premiers bombardements américains au Nord-Vietnam.

1962 — 298 morts dans une explosion minière à Sarrebruck.

1947 — La proposition britannique de partager la Palestine entre les Juifs et les Arabes est rejetée par les deux communautés.

1943 — Aux Etats-Unis, rationnement des chaussures.

1878 — Le cardinal Joachim Pecci élu pape sous le nom de Léon XIII.

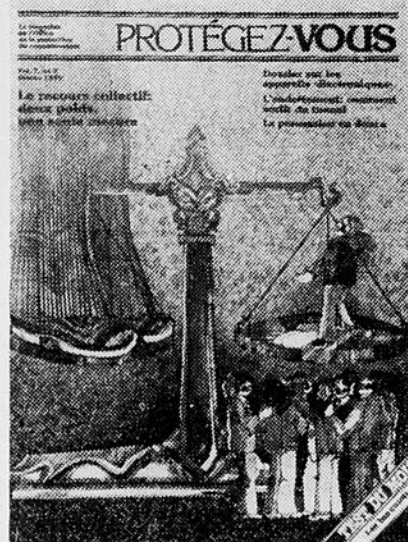
1500 — Découverte du Brésil par Vincente Yanez Pinzon.

Ils sont nés un 7 février: — Thomas More, humaniste anglais (1478-1535).

— Charles Dickens, écrivain britannique (1812-1870).

— Dimitri Mendeleev, chimiste russe, auteur du tableau des éléments (1834-1907).

— Alban Berg, compositeur autrichien (1885-1935).



## M..., une maille!

Une maille dans un bas de soie fait damner toutes les femmes.

Vous voulez savoir laquelle paire de bas-culottes sera le plus résistant, élastique et esthétique?

Suffit de mettre la main sur la revue Protégez-vous, publiée mensuellement par l'Office de protection du consommateur, qui en a passé 42 paires au peigne fin...

## Inauguration du Manoir 170

L'ouverture officielle du Manoir 170, situé dans le secteur Arvida, à Jonquière, a lieu aujourd'hui, à 19h00.

M. Hervé Gagné est le directeur de ce nouvel établissement commercial en bordure de la Route 170. L'entreprise appartient à M. Michel Tremblay, de Jonquière.



## Chicoutimi a de la concurrence

Si le Cégep de Chicoutimi détient encore l'option unique de pilotage parmi le réseau des collèges publics, par contre, la concurrence des écoles privées devient de plus en plus vive. Ainsi, dans le dernier "Perspectives-Dimanche", on accorde un reportage photographique aux écoles privées situées dans la région métropolitaine de Montréal.

On signale la popularité croissante de l'aviation: 56,000 nouveaux adeptes en 1977, dont 35,000 pilotes privés.

Dans tout ce reportage, on accorde à peine un paragraphe à l'école de pilotage du Cégep de Chicoutimi pour lui donner un croque-en-jambe: "... Pour les autres, écrit l'auteur Pierre Racine, ceux qui ont des visées plus "démocratiques", il y a toujours le Cégep de Chicoutimi: les cours y sont gratuits! Mais devoir s'exiler à des centaines de milles n'est pas toujours la réponse miracle."

Et vlan, en plein dans l'oeil! Que penser de tous les régionaux qui "s'expatrient" à Montréal et à Québec pour suivre des options qu'on refuse d'accorder à l'Université du Québec à Chicoutimi et à nos cégeps? Voyager, ça déniaise... même les jeunes Montréalais.

## Bonnes pistes

Si sur les parcours de certains clubs de ski de fond au Saguenay comme au Lac-Saint-Jean, les pistes laissent quelque peu à désirer à la suite du doux temps de la fin de janvier et de la froidure de ces jours derniers, il semble qu'il en soit tout autrement sur celles du mont Valin.

C'est du moins ce que laisse entendre un communiqué de presse émis par le Club de ski de fond du mont Valin: "Les pistes sont en excellentes conditions. Tous les amateurs de ski de fond qui n'ont pas essayé notre nouvelle piste sont invités à faire une randonnée de rêve au contact de la forêt dans un décor où la nature a gardé toute sa beauté et son caractère sauvage".



## Le plaisir de l'oeil: un chien de race

On aura encore la course de chiens cette année, au Carnaval-Souvenir de Chicoutimi. Parions qu'il y a des gens qui se fichent éperdument des performances et ne viennent assister à l'événement que pour le plaisir de l'oeil, la seule joie de contempler la digne allure de ces magnifiques bêtes de race.

Sur la photo, c'est Puncho (à l'avant plan). Son propriétaire, Magella Morin (à l'arrière plan) l'accompagne. Magella Morin est également le responsable de l'organisation de la course, prévue pour samedi. Le brave Pépère Joyeux prend un plaisir évident à la scène.

## rendez-vous

### Chicoutimi

**Halte garderie Saute-Mouton** — Fonctionnant cinq après-midis par semaine, informe toutes les personnes demeurant à la maison, à travailler à temps partiel et qui sont intéressés à utiliser ce service. Inf.: 545-3982 ou 549-0739.

### Jonquière

**Souper canadien** — Le samedi, 10 février, sous-sol de l'église Saint-Laurent, au profit de l'Aféas suivi d'une veillée avec orchestre.

**Club de caméra (secteur Arvida)** — Cours de 30 heures, commençant le lundi, 12 février. Inscriptions: M. Jean-Yves Chiasson: 548-5063 ou Alain Gagnon: 548-8102.

### La Baie

**Caisse d'entraide économique** — Dîner ce midi, au restaurant Le Martinet, Port-Alfred. Invité: Jacques Gagnon, président de la Caisse d'entraide économique.

Le "cas Léger Tremblay"

# Offensive de l'APNEQ

ALMA (SC) — Le "cas Léger Tremblay", ce professionnel de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean qu'on a muté deux fois contre son gré, continue de provoquer du remous. Prenant le dossier à son propre compte, l'Association des professionnels non-enseignants du Québec (APNEQ) vient de réagir à la récente décision du conseil des commissaires.

En un premier temps, les porte-parole locaux de l'APNEQ, communiqueront par écrit avec chacun des commissaires, pour les inviter à revenir sur leur décision majoritaire, qui avait pour effet de renvoyer de nouveau M. Léger Tremblay de l'informatique où il était depuis une dizaine d'années à la formation scolaire, ou il refuse d'être muté.

L'APNEQ espère pouvoir bientôt compter sur l'appui des autres syndicats de la régionale, et faire suffisamment pression pour

que le conseil abandonne son idée de muter M. Tremblay pour une deuxième fois en neuf mois. En cas d'insuccès de cette démarche, le syndicat logera un grief au nom de son membre, et ira débattre cette affaire en arbitrage, comme d'ailleurs on vient tout juste de le faire avec succès. Car, rappelons-le, la régionale avait été déboutée récemment par une décision d'arbitrage, M. Tremblay ayant réintégré son poste depuis quelques jours à la suite de cette sentence.

**Arguments**

L'APNEQ considère cette affaire comme sérieuse et prioritaire. La mutation de ce professionnel est injustifiée, et n'a jamais reposée sur des raisons valables, selon ce syndicat. Ce dernier estime aussi que les raisons de la régionale sont devenues si ténébreuses pour les observateurs qu'il est maintenant indispensable que tout éclaire au grand jour. L'imposition

répétée et inébranlable du huis-clos pour discuter de cette affaire a pour effet de laisser entendre qu'on reproche, des choses graves et indicibles à M. Tremblay. Cela a donc pour effet de semer des doutes malheureux sur la personne de cet employé. Or, ajoute le porte-parole syndical, M. Tremblay n'a jamais été l'objet de réprimandes pour son travail, et on a au contraire louangé à maintes reprises la manière dont ce service de l'informatique était dirigé.

Selon l'APNEQ, les commissaires n'ont pas reçu toute l'information nécessaire avant de prendre leur décision, le 10 mai, quand ils ont voté la mutation une première fois, pas plus que lors de leur deuxième décision semblable.

Quant aux postes qu'on a offerts à M. Tremblay, on les a créés de toutes pièces, pour les besoins de la cause, et aucun de ces postes ne répond à un besoin réel de la régionale, selon le syndicat. "Chercher ainsi des tablettes pour y muter un professionnel, sans raisons valables, ce n'est pas un bon exemple administratif, pour le moins, ajoutent les porte-parole syndicaux, MM. Philippe Genest et Roger Lajoie!

Alma

# Le PAREL détient la cote d'amour

ALMA (SC) — Les rapports le démontrent: les programmes d'amélioration du quartier et de restauration de logements sont bien partis à Alma. C'est cependant le programme de restauration appelé le PAREL, qui a connu le plus de succès. Les délais administratifs auraient par ailleurs empêché qu'on mette en outre les autres phases du programme PAQ. Dans ce dernier cas, le parc de verdure et de jeux Sainte-Anne a été aménagé, en majeure partie. Toutes les conduites souterraines d'aqueduc d'égout doivent être renouvelées, et c'est cette partie souterraine mais spectaculaire et coûteuse, qui n'a pas encore été entreprise. Elle le sera au printemps.

On demandera des soumissions en mars pour ces travaux dans les rues du quartier touché, et les contrats pour les trois secteurs du quartier seront octroyés vers la mi-avril. Si l'échéancier est respecté, on verra un grand remue-ménage dans le vieux Alma.

Il restera en outre d'autres travaux généraux à compléter dans ce quartier, où l'on retrouvera en quelque sorte ces îlots de verdure sur cette île en pleine ville, ainsi que

long de la Petite-Décharge.

**Le PAREL**

Commentant ces rapports d'étape, le conseiller du secteur, M. Mau-

connu une popularité qualifiée de satisfaisante au cours de la première année. Le programme public, le PAQ, doit durer trois ans.

Pour revenir à ce pro-

qué 175 des 506 logements recensés.

Des parties de quartier réagissent plus que d'autres en sorte que les travaux réalisés l'ont été plus souvent dans certains arrondissements. Curieusement, on se serait attendu à une réaction plus importante de certaines parties de rues, et on présume que ça déblocquera au cours de la deuxième année. A ce chapitre, on estime que la rénovation d'un immeuble résidentiel a un effet d'entraînement sur les propriétés voisines. Le coût total des travaux réalisés jusqu'à maintenant frise le million de dollars.

Pour 1979, précisent encore MM. Tremblay et Lusinki, on prévoit restaurer 118 unités de logements, pour un montant d'environ \$1,1 million. Mais ça dépend avant tout des propriétaires. Notons au passage que la moyenne d'âge des maisons qui ont été touchées en 1978 est d'environ 47 ans. Après le demi-siècle, un petit retapage ne fait pas de tort.



EXPLICATIONS — Le conseiller du quartier M. Maurice Tremblay et le responsable du projet, M. Claude Lusinki.

dans les rues voisines. On prévoit en effet l'érection de 35 HLM, des aménagements de places de stationnement, et le développement éventuel d'un chemin de piétons le

rice Tremblay, et le responsable du projet, M. Jean-Claude Lusinki, ont donné les précisions relatives au PAREL. Ce programme s'adressant aux propriétaires et qui doit durer cinq ans, a

gramme de restauration de logements, subventionné par les gouvernements fédéral, provincial, et municipal, il a gagné la faveur de 67 des 219 propriétaires de quartiers, ce qui a impli-

# Répertoire au service du public

ALMA (SC) — Le Service d'information et de référence du Lac vient de publier un répertoire des organismes communautaires du comté de Lac-Saint-Jean. Le service d'information et de référence, appelé communément le SIRL, poursuit ainsi son travail d'assistance aux personnes qui cherchent à profiter des services auxquels elles ont droit.

La coordonnatrice du SIRL, Sr Georgette Beaulieu, explique en avant-propos que la publication de ce répertoire doit servir à une double fin: permettre aux citoyens et aux groupes de connaître ceux qui sont à leur service, et permettre aux organismes de se connaître entre eux.

"Le répertoire est un inventaire des organismes qui sont à la disposition de la population du Lac-Saint-Jean et qui ont pour objectif la défense des droits individuels et collectifs, la promotion des milieux de vie, la solidarité humaine, la qualité de vie, les secours individuels et collectifs, le respect de la vie et de la dimension religieuse." Des index alphabétique, analytique, et par municipalité sont annexés au répertoire, qui fournit le nom, le numéro de téléphone, et les moyens de rejoindre les organismes ou leurs responsables.

Certains services n'ont pas été inclus dans le répertoire, comme ceux de loisirs, du gouvernement, ou du tourisme, pour éviter toute duplication. Une liste des répertoires spécialisés est contenue d'ailleurs dans celui du SIRL. Et pour financer la mise à jour annuelle, on vendra ce premier numéro, tiré à 250 exemplaires, qu'on espère écouler d'abord chez les organismes qui sont répertoriés. Et on a dénombré pas moins de 194 organismes communautaires dans le comté, ou dont la présence se fait sentir dans le comté. Un comité bénévole est responsable des recherches et de la préparation de ce document.

**Le SIRL**

Né en 1975, le Service d'information et de référence du Lac a obtenu une charte en mars 1976. C'est la zone pastorale du comté Lac-Saint-Jean qui a fondé cet organisme, qui met depuis ses services gratuitement à la disposition du public du comté et des environs.

Les objectifs du SIRL sont d'aider les gens à connaître les démarches à faire pour obtenir les services, en matière de sécurité sociale, de santé et bien-être, de travail, de consommation. Référent les personnes qui s'adressent au bureau, aux organismes mandatés pour dispenser tel ou tel service, et ne pas se substituer aux person-

nes. Regrouper occasionnellement des personnes pour des séances d'information ou d'aide technique (remplir les déclarations d'impôt-enfant, par exemple). Mettre les publications disponibles gratuitement à la disposition des gens qui pourraient s'en servir. Recueillir des données pouvant servir à faire améliorer les services dispensés au public par les organismes ou institutions communautaires.

Hier, le lancement du répertoire coïncidait avec l'assemblée annuelle du service, et des statistiques révélatrices ont alors été fournies par les responsables.

On apprend alors que de février 1975 à décembre 1978, on a reçu 3.550 demandes au SIRL, demandes qui ont toutes obtenu une réponse, soit directe, soit indirecte, soit personnelle, soit téléphonique, soit écrite. On décrit également d'où viennent les demandes d'information, sur quels sujets elles ont porté, et comment on a pu y répondre. On apprend que des 3.550, 2.257 étaient formulées par des femmes. On apprend en outre que ces activités se traduisent par une moyenne de 4,17 appels téléphoniques par jour, et par pas moins de 7.140 heures de bénévolat. Le bureau du SIRL est situé au centre syndical d'Alma. Son numéro de téléphone est 662-6034.

**Recommandations**

Les responsables du service ont profité de cette assemblée annuelle pour faire un certain nombre de recommandations, en espérant que des groupes de personnes ou des organismes sautent sur ces occasions pour réaliser un projet.

On suggère par exemple d'organiser un service de transport en commun vers Chicoutimi pour les clients des services spécialisés de l'hôpital de l'endroit. Des patients doivent présentement partir d'Alma, déboursant des sommes importantes pour défrayer le transport, et attendre indolument leur tour une fois sur place, parfois pour quelques minutes de traitement seulement. Et ce scénario se répète très souvent, pour des personnes très nombreuses.

On souhaite aussi qu'un comité soit formé pour s'occuper des communications de l'organisme, publicité et information.

On suggère qu'un registre d'aides familiales occasionnelles, gardiennes d'enfants, ou autre personnel de soutien soit constitué. Cela répondrait à un pressant besoin. Et on propose enfin qu'un système d'affichage soit inventé pour annoncer les offres et demandes de logements, affichage qui devrait être centralisé, dans les centres commerciaux, par exemple.

**SE-5508**  
Luxueux récepteur FM/AM/FM stéréo avec magnétophone à cassette et tourne-disque automatique



- Puissance de sortie continue de 10 W eff. min. par canal, deux canaux en circuit sous 8 ohms, de 70 - 20000 Hz avec distorsion harmonique totale inférieure à 2%.
- Circuits à couplage direct, "ITL-OTL".
- Bloc d'accord FM avec transistor RF à effet de champ, circuits intégrés et filtre céramique.
- Cadran de syntonisation FM/AM à échelle linéaire. Syntonisateur à volant.
- Compensateur physiologique et sélecteur de haut-parleurs.
- Circuit multiplex à accrochage de phase.
- Magnétophone à cassette avec deux décibel-mètres.
- Auto-arrêt en fin de ruban en mode enreg./lect.
- Tourne-disque automatique avec cellule magnétique à pointe diamant.
- Coupe-contact automatique à la fin du dernier disque.
- Réglage de la force d'appui et compensateur de poussée latérale.
- Couverture protecteur amovible.
- Enceintes acoustiques "Thursters", SB-350.

**gagnon FRÈRES**

**MEUBLES DE VOTRE LOCALITE**

**Combinés stéréo pour le foyer**

**SE-3160C**  
Récepteur FM/AM/FM stéréo avec lecteur de cartouches et tourne-disque automatique

- Circuit à couplage direct assurant une fidélité de reproduction sonore.
- Bloc d'accord FM avec circuits intégrés et filtre céramique.
- Etage multiplex à accrochage de phase afin d'assurer une meilleure séparation stéréo.
- Tonalité à réglages séparés pour les basses et les aigus.
- C.A.F. permanent pour une réception FM sans dérive.
- Témoin stéréo mobile à diodes électroluminescentes.
- Lecteur de cartouches avec sélecteur de programmes et indicateur éclairé.
- Tourne-disque avec cellule céramique à pointe diamant, levier d'attente et plateau de 28 cm (11").
- Enceintes acoustiques "Thursters", SB-180 avec haut-parleur de 16 cm (6 1/2") et pavillon de résonance "vibracône" de 16 cm (6 1/2").



**Combinés stéréo pour le foyer**

**Technics**  
**Chaîne stéréo**  
**haute-fidélité**

SA-80 Récepteur FM/AM/FM stéréo  
SL-19 Tourne-disque auto-retour  
SB-240 Enceintes acoustiques 2 voies

**Trois éléments conçus pour être appareillés**

En somme, lorsqu'ils sont réunis, ce récepteur, ce tourne-disque et ces enceintes acoustiques assurent une reproduction sonore remarquable. Esthétiquement, ils ajoutent à l'apparence de tout intérieur.

## québec en bref

### Querelle sur le sexe des anges selon Lessard

QUEBEC (PC) — La chicane de sémantique au sujet de l'inscription STOP sur les panneaux routiers est "une querelle byzantine sur le sexe des anges", selon le ministre québécois des Transports, M. Lucien Lessard.

M. Lessard a indiqué à l'Assemblée nationale mardi que le conseil des ministres allait bientôt se pencher pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Les panneaux bilingues marqués ARRET-STOP seront remplacés selon une formule qui respectera les dispositions de l'article 29 de la loi 101, a promis M. Lessard.

Cet article stipule que "seule la langue officielle (le français) peut être utilisée dans la signalisation routière. Le texte français peut cependant être complété ou remplacé par des symboles ou des pictogrammes".

### Les chevaux devront porter des couches

QUEBEC (PC) — Les chevaux qui circulent dans les rues de la ville de Québec devront d'ici peu porter des couches, plus précisément une espèce d'enveloppe en fibre de verre qui les empêchera de souiller la chaussée.

C'est là une des dispositions contenues dans un nouveau règlement sur la circulation hippomobile adopté en première lecture par le conseil municipal, lundi soir.

Ce règlement, qui vise à éliminer les odeurs nauséabondes, principalement dans le Vieux-Québec, stipule que "tout propriétaire de calèche ou de victoria doit, lorsque son cheval est attelé, munir ce dernier d'un dispositif destiné à recevoir les excréments".

Ces "couches chevalines", une invention américaine, coûtent \$50 pièce, et sont fixées au harnais de l'animal.

### Salaires minimum

QUEBEC (PC) — Un projet de loi modifiant la loi du salaire minimum a été déposé hier à l'Assemblée nationale avec le consentement unanime des députés.

Le projet de loi permettra aux personnes régies par un décret adopté en vertu de la Loi des décrets de convention collective de bénéficier de l'application d'une ordonnance relative aux congés de maternité.

Une salariée, régie par un décret qui, lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur le salaire minimum, s'est conformée à l'ordonnance 17, de 1978, de la Commission du salaire minimum, pourra sa prévaloir des droits et assujettie aux obligations résultant de la Loi du salaire minimum et de l'ordonnance mentionnée.

### Loi des trois chaînes: appel?

QUEBEC (PC) — C'est le ministre de la Justice qui décidera si la récente décision d'un juge touchant la loi des trois chaînes doit être portée en appel.

C'est ce qu'a révélé hier le ministre des Richesses naturelles Yves Bérubé, en répondant aux questions du député de Beauce-Sud, Fabien Roy.

Le ministre a toutefois admis que le service du contentieux de son ministère était favorable à l'idée de porter en appel le jugement du juge Claire L'Heureux-Dubé, de la Cour supérieure.

Ce juge a décidé, à la fin de janvier, que la Loi des trois chaînes ne s'applique pas aux terrains concédés entre 1884 et 1919, sur lesquels la Couronne n'avait à l'époque qu'une simple servitude relative à la pêche.

La Loi des trois chaînes accorde un droit de propriété à l'Etat sur une lisière de 61 mètres en bordure des lacs et cours d'eau non navigables.

### Grève chez Voyageur

QUEBEC (PC) — Le ministère québécois des Transports ne peut rien faire pour aider au règlement du conflit qui paralyse les autobus Voyageur puisque le transport routier interprovincial relève d'Ottawa.

Telle est l'essence d'un télégramme que le ministre Lucien Lessard vient d'expédier à divers corps intermédiaires de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent, qui se plaignaient des effets néfastes du conflit de travail pour leur région.

### Ryan

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois aurait trouvé une façon de contourner la loi no 2 qui régit le financement des partis politiques au Québec, a accusé mardi le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan.

Lors d'une conférence de presse à Québec, M. Ryan a expliqué que le Conseil général du Parti libéral allait se pencher sur cette question lors d'une réunion spéciale les 3 et 4 mars prochain à Montréal.

Selon M. Ryan, des compagnies payent des pages publicitaires dans des journaux de propagande publiés par le Parti québécois, ce qui constitue un moyen de contourner les articles de la loi no 2 qui interdisent les contributions de personnes "morales" aux partis politiques.

### Sénateur Giguère

MONTREAL (PC) — Le procès du sénateur Louis de Gonzague Giguère acquitté, il y a quelques mois de conspiration pour toucher un pot-de-vin de \$95,000 dans l'affaire Sky Shops, a été reporté lundi à la prochaine séance des assises criminelles.

Cette fois, il devra se défendre de l'offense substantielle, soit d'avoir réellement reçu ce pot-de-vin.

Il devra aussi faire face à ses pairs sous des inculpations de fraude de \$16,536.95 que le ministre lui reproche d'avoir commise en sa qualité de fiduciaire d'une somme de \$55,000 appartenant au Parti libéral du Canada.

### Taillibert

MONTREAL (PC) — La tutelle imposée par la Cour fédérale sur la maison de l'architecte Roger Taillibert, afin qu'il paie tous ses impôts, a été levée lundi.

La cour a pris cette décision après avoir lu la lettre que l'architecte des installations olympiques lui a envoyée pour contester la procédure prise sur sa maison du 45 de la rue Filion, à Saint-Sauveur-des-Monts.

## Communications

# Sérieux accrochage entre Trudeau et Lévesque

par André Bellemare

OTTAWA (PC) — Un sérieux accrochage a mis aux prises les premiers ministres Lévesque et Trudeau, mardi à la conférence constitutionnelle, sur la question des communications. Le chef du gouvernement québécois a qualifié de "grenailles caricaturales" la proposition du fédéral en matière de partage de juridiction des communications "qui ne répondent absolument pas aux aspirations du Québec".

Pour sa part, M. Trudeau a provoqué la colère de M. Lévesque en l'accusant de ne chercher qu'à faire du Québec "une province séparée" et de refuser ainsi de se joindre au consensus établi par les autres provinces dans le domaine de la cablodistribution.

Pendant une quinzaine de minutes, les deux Québécois se sont affrontés sur cette question que M. Lévesque et ses prédécesseurs immédiats jugent fondamentalement pour la survie et l'épanouissement de la culture française.

De fait, les neuf autres provinces et le fédéral se sont entendus sur le principe d'un partage des pouvoirs en matière de cablodistribution qui s'établirait de cette façon: Ottawa gar-

derait le contrôle du contenu des émissions diffusées par la télévision par câble tandis que les provinces auraient droit de regard sur l'émission des permis, la franchise et les taux de la cablovision.

Quant aux autres aspects des communications, c'est-à-dire la téléphonie, la radiotélédiffusion et les sociétés d'exploitation des télécommunications, il a été convenu d'en reporter l'étude à plus tard en raison, notamment, des implications techniques que cela entraîne.

M. Lévesque, pour sa part, n'a pas voulu se contenter de ces "grenailles caricaturales" et il a réclamé une entente globale sur l'ensemble des aspects des communications de façon à permettre au gouvernement du Québec de détenir les outils nécessaires pour promouvoir et renforcer la culture française sur son territoire.

Le premier ministre du Québec a refusé de participer au consensus sur la cablodistribution "afin de ne pas laisser à mes successeurs quelque chose de plus flou et de plus contraignant et, de plus, a-t-il ajouté, nous n'avons pas envie de risquer d'être homogénéisés comme du beurre d'arachide".

En somme, le gouvernement du Québec ne réclame pas moins, l'ont déjà exigé les anciens premiers ministres Daniel Johnson et Robert Bourassa, que de devenir le maître d'oeuvre du développement des moyens de communications, au nom de la société distincte du Québec.

Quant à Mme Jeanne Sauvé, ministre fédérale des Communications, elle a expliqué qu'il s'agissait à cette conférence de faire progresser le débat dans le domaine de la cablodistribution et que, pour le reste, il n'est pas possible à ce moment-ci d'en venir à un accord parce que les études ne sont pas terminées.

### Pas de marchandage

M. Lévesque, se référant souvent aux demandes historiques des gouvernements québécois, a dit qu'il ne pourrait accepter "un tel marchandage dans un cadre si limité et restreint qui ne s'inscrit sûrement pas dans la démarche des fédéralistes sincères qui veulent un véritable fédéralisme renouvelé".

Selon le premier ministre québécois, "la montagne est en train d'accoucher d'une souris pas mal malade" et si l'on veut être sé-

rieux dans la poursuite d'une entente constitutionnelle, il est impérieux d'accepter le principe que le maître d'oeuvre en communications soit le Québec dans un fédéralisme renouvelé.

Visiblement irrité par les propos et la résistance de M. Lévesque, le premier ministre Trudeau a dit qu'il est bien d'accord qu'il faut protéger le caractère distinct de la communauté francophone mais qu'il incombe aussi au fédéral de sauvegarder le caractère de la société canadienne et de veiller à l'entrée d'émissions étrangères sur les ondes de la radio et de la télévision canadienne.

Il a dit qu'en ce qui regarde la protection et la promotion de la culture française, le réseau de Radio-Canada en a tenu compte depuis son existence.

M. Trudeau a dit qu'en raison de la dualité culturelle au Canada, il faut que la juridiction en communications soit concurrente de façon à permettre l'épanouissement des deux grandes cultures au Canada.

Le dialogue de sourds s'est ainsi poursuivi entre MM. Trudeau et Lévesque, chacun prétendant accomplir son devoir.



René Lévesque



**NOUVEAU CONTRAT** — Un groupe d'employés du Montreal Star attendent leur tour pour jeter leur bulletin durant une réunion du syndicat à Montréal. Les employés ont voté à 91,3 pour cent en faveur de l'acceptation d'un nouveau contrat de trois ans mettant fin à une grève de sept mois.

(Photolaser PC)

## Fin d'une grève de sept mois au Montreal Star

MONTREAL (PC) — Les employés du quotidien The Montreal Star rentrent au travail aujourd'hui, la plus longue grève dans les annales du quotidien anglophone fondé il y a 110 ans ayant pris fin mardi.

Officieusement, les dirigeants de la compagnie espèrent que les presses recommenceront à tourner lundi pour la première fois depuis huit mois, la grève ayant été déclenchée le 14 juin 1978. Mais aucune décision n'a encore été prise sur la date exacte de la parution de la prochaine édition.

La fin du long conflit est survenue mardi quand les derniers résistants parmi les trois syndicats du journal ont ratifié un nouveau contrat de travail. Les membres du Newspaper Guild, regroupant au sein du même syndicat, journalistes et employés des départements de la publicité et de la circulation se sont prononcés par 324 à 31 en faveur du protocole de retour au travail. Les deux autres syndicats, soit celui des pressiers, la majorité des 553 membres de la Guilde avaient été remerciés ce qui, selon le syndicat, violait la clause de sécurité d'emploi inscrite dans l'ancien contrat. La grève des pressiers menaçait de s'éterniser, la direction du Star a alors décidé qu'elle ne reprendrait pas la publication avant d'avoir signé des contrats avec les trois syndicats.

Les pressiers et les typographes et linotypistes en sont venus à une entente avec la partie patronale au début de janvier et ils furent suivis une semaine plus tard par les journalistes et employés de la publicité et de bureau. Les négociations ont toutefois échoué avec les journalistes en ce qui a trait au protocole de retour au travail.

Après une semaine de négociations laborieuses, la compagnie a finalement consenti à offrir aux membres de la Guilde une semaine additionnelle de salaire pourvu que les journalistes laissent tomber leur grief au sujet de leur congédiement. Si la Guilde avait maintenu son grief et si elle avait eu gain de cause, il en aurait coûté des millions de dollars à la compagnie en arrérages de salaires.

Star qui étaient véritablement en grève étaient les 90 pressiers. Ceux-ci ont débrayé le 14 juin, mais ils ont toutefois obtenu l'appui des 200 employés de la salle de composition et d'expédition qui ont refusé de franchir les lignes de piquetage. Le contrat de la Guilde arrivait à échéance le 15 juin et deux semaines après le débrayage des pressiers, la majorité des 553 membres de la Guilde avaient été remerciés ce qui, selon le syndicat, violait la clause de sécurité d'emploi inscrite dans l'ancien contrat. La grève des pressiers menaçait de s'éterniser, la direction du Star a alors décidé qu'elle ne reprendrait pas la publication avant d'avoir signé des contrats avec les trois syndicats.

## À QUÉBEC

Découvrez le charme et les prix de **L'HÔTEL CLARENDON** En plein coeur du Vieux Québec

**\$23.00**

Occupation simple

**\$28.00**

Occupation double

Taux en vigueur jusqu'au 1er mai 1979

Pas de frais d'appels locaux  
Stationnement: \$2.50/24h,  
privilège d'entrée et sortie

Réservez à nos frais:  
(418) 692-2480

**HÔTEL CLARENDON**  
57, rue Ste-Anne,  
Québec, Qué.  
G1R 4S7

Victimes d'un lock-out

Les seuls travailleurs du

## CENTRE RASOIR

### CLINIQUE D'AIGUISAGE

<b>CISEAUX</b> (Lames ordinaires) (Ciseaux dentelés \$1.00)	<b>COUTEAUX</b> (Lames de 10" et moins) (Lames de 25 cm et moins)
---	---

49¢

**OFFRE SPECIALE DE FEVRIER**

Vendons marques réputées:  
Sabatier - Sabinox - Henckels - Victorinox - Mundial - Wiss - CSC

**CENTRE RASOIR**  
CHICOUTIMI

Place du Royaume  
TéL.: 545-2474  
CENTRE COMMERCIAL

VENTE ET AIGUISAGE COUTEAUX ET CISEAUX  
VENTE ET REPARATIONS DE RASOIRS, SECHOIRS, FERS A FRISER

## Il y a de la GRAND'VISITE à l'Auberge des Gouverneurs

**DU 8 AU 18 FÉVRIER 1979**

**EXPOSITION**  
Tableaux du peintre québécois  
Arthur Villeneuve

<p><b>ARTISANS À L'OEUVRE</b> Figurines en poterie de Louise Hémond Poteries de Pauline Beaulieu Sculptures sur bois de Victor Dallaire</p>	<p><b>MENU D'ANTAN</b> « Carnaval-Souvenir 1879 » au restaurant « Le Fiacre » durant les heures d'ouverture \$5.75 plus taxe</p>
---	--

**PIANO-BAR**  
Violoneux tous les soirs de 17h à 19h.

**Discothèque Visages**  
ouvert tous les jours de 21h à 03h.

INFORMATIONS: 549-6244

**AUBERGE DES GOUVERNEURS**  
1303, boulevard Talbot, Chicoutimi

J'aime les prix **GEM**

J'aime le Service **GEM**

# POULETS

EVISCERES - CONGELES  
CATEGORIE CANADA "UTILITE"

(2 A 4 lb)

lb **.78**

alimentation



bière et cidre

**PAMPLEMOUSSES**  
A CHAIR BLANCHE  
PRODUIT DE LA FLORIDE

GROSSEUR  
48

6/  
**.77**

**POMMES DE TERRE**  
DE TABLE  
PRODUIT DU QUEBEC OU N.B.  
CANADA #1 Sac 20 lb **1.29**

**CLEMENTINES**  
(MANDARINE-ORANGE)  
PRODUIT DU MAROC  
GROSSEUR 144 lb **.59**

**RUTABAGAS (NAVETS)**  
CULTURE DU QUEBEC  
CANADA #1 Cello 2 lb **.22**

**CARNAVAL CHINOIS V.H.** Sauce aux cerises V.H. Bocal 8 oz **.55**

Sauce pour cotes levées saveurs assorties V.H. Bocal 12 oz **.79**

Sauce aux prunes V.H. Bocal 8 oz **.55**

Sauce soya V.H. Bocal 450 ml **.61**

Soupe chinoise WOH TON Bte 10 oz **.41**



LES PRODUITS DE QUALITE  
ST-CASTIN, TOUJOURS EN  
BONNE PLACE  
A LA BONNE PLACE CHEZ  
VOTRE EPICIER GEM.

**LAIT EN POUDRE**  
ECREME - INSTANTANE Bte 3 lb **3.68**

**BETTERAVES MARINEES** Bocal 24 oz **.62**

**FEVES BLANCHES** Cello 2 lb **.85**

**FARINE**  
TOUT USAGE Sac 20 lb **3.57**

**EAU DE JAVEL**  
CONCENTREE Cont. 128 oz **.83**

**MIEL BLANC PUR** LIQUIDE Bocal 16 oz **1.24**

**MOUTARDE PREPAREE** Bocal 24 oz **.53**

**POIS A SOUPE** Cello 2 lb **.76**

**SAVON DE TOILETTE**  
COULEURS ASSORTIES Cello 8 **.89**

**LAVE-VITRES** Cont. 4 L **1.32**

**ROTI D'EPAULE**  
DE PORC FRAIS lb **1.09**

**CRETONS**  
BILOPAGE lb **1.39**

**SAUCISSES**  
PORC ET BOEUF  
CHARCUTERIE ROY lb **1.19**

**ROULES AUX OEUFS**  
(EGGS ROLLS)  
BILOPAGE Bte 6 plus 2 gratuits **1.09**

**TETE FROMAGEE**  
CHARCUTERIE ROY Cont. 10 oz **1.05**

**SAUCISSES**  
FUMEEES  
ST-CASTIN Pqt 1 lb **1.38**

**COCA-COLA**  
Caisse familiale 4.4 l **1.75**

**MAIS EN GRAINS**  
CANADA DE FANTAISIE  
NIBLETS Bte 12 oz **.39**

**FROMAGE TRANCHE**  
ENVELOPPE  
INDIVIDUELLEMENT  
ST-CASTIN Pqt 227 gr **.78**

**PAPIER DE TOILETTE**  
COULEURS ASSORTIES  
DELSEY BOUTIQUE Pqt 4 roul. **1.19**

**CREME GLACEE**  
SAVEURS ASSORTIES  
ST-CASTIN Cont. plastique 2 l **1.29**

**CATSUP**  
AUX TOMATES  
AYLMER Bocal 32 oz **.93**

**DETERSIF**  
EN Poudre  
PUNCH Cont. 6 l **2.39**

**MARGARINE**  
MOLLE  
THIBAUT Cont. 1 lb **.73**

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER  
LES QUANTITES.  
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 10 FEVRIER.

**SAUCE HOT CHICKEN**  
HABITANT Bte 19 oz **.36**

**COLORANT A CAFE**  
COFFEE MATE Bocal 16 oz **1.52**

**SAUCE B.B.Q.**  
HABITANT Bte 14 oz **.39**

**ESSUIE-TOUIT**  
KLEENEX BOUTIQUE Pqt 2 roul. **1.19**

**CHOCOLAT A CUISSON**  
RED. OU AU LAIT  
CHIPS Cello 6 oz **.99**

**MOUCHOIRS DE PAPIER**  
COULEURS ASSORTIES  
KLEENEX Bte 200 (2 plis) **.69**

**MARMELADE**  
ORANGE ET 3 FRUITS  
TROPICAL DE VACHON Bocal 9 oz **.52**

**DENTIFRICE**  
ORDINAIRE OU MENTHE  
CREST Tube 100 ml **1.11**

**GATEAUX SURGELES**  
(VANILLE - CHOCOLAT - MARRON)  
McCAIN 19 oz **1.39**

**RINCE-BOUCHE**  
SCOPE Bte 375 ml **1.48**

**BASE POUR SOUPE**  
BOEUF Bte 7 oz **.89**  
CONCENTRE DU CHEF POULET Bte 7 oz **.79**

**POIVRE NOIR**  
SCHWARTZ Bte 225 gr **2.49**

**ANTI-TRANSPIRANT**  
IRISH SPRING Aerosol 170 g **1.36**

**SHAMPOOING**  
CHEVEUX NORMAUX ET GRAS  
BRIGHT SIDE Bte 200 ml **1.29**

**NOURRITURE POUR CHIENS**  
BOEUF - FOIE - FROMAGE  
KEN-L BURGER Bte 1 k **1.49**

**CEREALES**  
CRACKLIN BRAN  
KELLOGG Bte 360 gr **.81**

**CREME A BARBE**  
TRAC II  
GILLETTE Aerosol 200 ml **1.49**

**SACS A DECHETS**  
EXTERIEURS 20" x 30"  
GLAD Pqt 10 **1.25**

**CRISTAUX**  
A SAVEURS DE FRUITS ASS. WYLER'S Env. 3 1/4 oz **3/.79**

**EAU MINERALE**  
MONTCLAIR Bte 750 ml **.52**

**BISCUITS PAPINEAU**  
HARNOIS Cello 13 oz **1.19**

**RAGOUT**  
IRLANDAIS - BOEUF - POULET  
CLARK Bte 15 oz **.84**

**BONBONS**  
SAVEURS ASSORTIES  
McCANDY Cello 180 gr **.59**

**POIS VERTS #1 et 2**  
CANADA DE FANTAISIE  
LE SIEUR Bte 14 oz **.55**

**BISCUITS SALTINES**  
McCORMICK Bte 16 oz **.75**

**COUCHES**  
POUR LA NUIT  
PAMPERS Pqt 12 **1.59**

**MINI-SERVIETTES**  
SANITAIRES  
STAYFREE Bte 30 **1.99**

**ASSOUPPISSEUR**  
DE TISSUS  
DOWNY Cont. 2 L **3.21**

**PATES DE VIANDE**  
FOIE - VEAU - JAMBON - LANGUES-VEAU  
JAMBON - TOMATES-VEAU - PORC - POULET -  
VIANDE CORDON BLEU Bte 3 oz **.39**

**SAVON DE TOILETTE**  
COULEURS ASSORTIES  
PALMOLIVE Pqt 3 **.99**

**POULET DESOSSE**  
CORDON BLEU Bocal 200 gr **1.50**

**DETERGENT LIQUIDE**  
POUR LA VAISSELLE  
PALMOLIVE Cont. 24 oz **.99**

**TABLETTES**  
CROQUE-NATURE  
QUAKER Bte 200 gr **1.11**

**THE EN SACHETS**  
ORANGE PEKOE  
SALADA Bte 120 **3.19**

**MELANGE POUR SOUPE**  
POULET & NOUILLES  
LONEY'S Cello 6 sachets 2 1/2 oz **.95**

**SACS A DECHETS**  
INTERIEURS 20" x 22"  
GLAD Pqt 10 **.55**

- Marché Ste-Claire Ltée 247, Ste-Marie, Chicoutimi-Nord, Tél. 543-8002
- Marché Brassard 190, Angers, Jonquière, Tél. 547-2006
- Super Marché Laurier Ltée 218, de la Fabrique, Jonquière, Tél. 547-2154
- Truchon & Larouche 142, Sacré-Coeur est, Alma, Tél. 662-2300
- Gérard Gauthier 683, Hôtel-de-Ville, St-Honoré
- Boucherie Davis 325, Davis, Arvida, Tél. 548-5243
- Adhemar Lavoie 2708, boul. St-Jean-Baptiste, Chicoutimi - Tél. 549-2271
- Magasin Lavoie & Fils Ent. 380, Ste-Anne, Chicoutimi, Tél. 543-3389

## canada en bref

### Effets annulés

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral du Bien-être, Mme Monique Bégin, a déclaré qu'elle était découragée parce que le gouvernement du Québec et celui de l'Ontario avaient pris des mesures qui annuleront les effets des crédits d'impôt versés par le fédéral aux familles à bas revenu et aux personnes âgées.

Elle a affirmé que l'Ontario et le Québec se trouvent indirectement à économiser de l'argent aux dépens des plus démunis.

Mme Bégin a expliqué que les deux provinces avaient profité de la hausse fédérale du supplément au revenu annuel garanti pour augmenter, à un taux équivalent, les allocations provinciales aux personnes âgées.

Et, dans le cas du Québec seulement, le gouvernement provincial a réduit la hausse projetée de prestations mensuelles de bien-être social d'un montant équivalent au crédit d'impôt alloué au chapitre des allocations familiales.

Au Québec, un adulte sans enfant touche intégralement l'augmentation de neuf pour cent des prestations mensuelles de bien-être.

Mais les prestataires qui ont des enfants à leur charge toucheront de plus petites augmentations, variant de 3.2 pour cent pour un adulte seul ayant trois enfants à sa charge à 6.2 pour cent pour un couple ayant un enfant.

### Nomination de Donald Cyr

OTTAWA (PC) — Donald Cyr, âgé de 36 ans, ancien principal d'école de la Saskatchewan, a été nommé directeur général de la Fédération des francophones hors Québec, un organisme comptant un million de membres.

M. Cyr, qui habite Regina, a affirmé qu'il maintiendra la politique de militantisme de la fédération et que celle-ci continuera de s'opposer aux suggestions de la Commission Pépin-Robarts qui désire que les droits linguistiques des minorités soient du ressort des provinces.

M. Cyr assumera ses nouvelles fonctions à compter du 2 mars prochain, alors que prendra effet la démission du directeur général actuel, M. Philippe Landry.

### Manifestation étudiante

MONCTON (PC) — Environ 250 étudiants se sont barricadés, lundi, à l'intérieur du centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Moncton pour protester contre la hausse des frais de scolarité et les changements à la Loi de l'assurance-chômage.

L'occupation, déclarée illégale par l'administration de l'université, va aussi à l'encontre de la volonté des étudiants qui se sont prononcés par un vote de 53.4 p.c. contre une manifestation, jeudi.

Indiquant que les occupants "s'enlisent dans une situation de plus en plus illégale", M. Victor Ross, vice-recteur, a expliqué que l'administration de l'université n'a pas voulu s'objecter à cette démonstration de force de la part des étudiants.

"C'est le genre de situation, a-t-il dit, qu'il ne faut pas envenimer. Je ne peux pas dire quelle sera notre attitude aujourd'hui, mais nous allons sûrement réviser toute la situation."

Le vice-recteur a ensuite confirmé que c'était l'administration qui avait fermé l'édifice du CEPS "lorsqu'il est devenu évident que les choses pouvaient mal tourner".

La police a été appelée sur les lieux et aucune scène de violence n'a encore été rapportée.

### Procès du dragage

TORONTO (PC) — Selon le procureur du ministère public au procès du dragage, le fait que la famille Simard ait tenté, en 1971, de cacher une somme de \$500,000 au fisc devrait inciter les jurés à ne pas croire l'industriel Jean Simard lorsque ce dernier affirme qu'il désirait que ses entreprises de dragage soient opérées légalement et correctement.

Me Rod McLeod a déclaré que Simard, qui est âgé de 56 ans, était responsable des sociétés de dragage appartenant à la famille, soit J. P. Porter Co. Ltd., Richelieu Dredging Corp. Inc. et, auparavant, Marine Industries Ltd.

Simard subit son procès sous trois chefs de conspiration en vue de frauder et touchant le versement de pots-de-vin dépassant \$2 millions.

Il est accusé en même temps que 10 autres hommes d'affaires et neuf sociétés de dragage.

Me McLeod a demandé aux jurés de rejeter le témoignage de Simard parce que sa famille a tenté de soustraire au fisc \$500,000 provenant de la vente d'un immeuble à bureaux qui, dans la métropole, avait abrité le siège social de Marine Industries.

### Faux billets de banque

TIMMINS, Ont. (PC) — Accusés d'avoir imprimé pour \$9,950 de billets de banque d'un dollar à l'effigie du premier ministre du "Kweebec", M. René Lévesque, deux individus de Timmins, Bill Boychuk et Merton Lake, ont été purement et simplement acquittés lundi par la Cour provinciale de Timmins.

Les avocats de la défense, MMes Rino Braganolo et Paul Gavrel, ont fait valoir que ces billets n'étaient pas de véritables contrefaçons, ni destinés à être écoulés comme tels.

Ils étaient vendus \$1 pièce dans un magasin de variétés de Timmins.

### Aide aux victimes de viols

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé a déclaré aux Communes, lundi, qu'elle songeait à prolonger d'un an la subvention destinée à une trentaine de centres d'aide aux victimes de viols au Canada.

Mme Monique Bégin répondait au député néo-démocrate Stanley Knowles, qui avait affirmé que les centres étaient en danger s'ils n'obtenaient pas des fonds avant le 31 mars.

Après trois ans, a expliqué Mme Bégin, ces centres relèvent normalement des provinces, mais elle s'est dit prête à reconsidérer la question.

### Subventions additionnelles

TORONTO (PC) — Le sous-ministre des services sociaux a annoncé que le gouvernement ontarien allait accorder des subventions additionnelles de \$2.4 millions aux sociétés de protection de l'enfance pour prévenir les mauvais traitements aux enfants.

M. Bob Carman a rappelé que ces sociétés étaient financées à 20 pour cent par les municipalités et à 80 pour cent par la province, avec la participation du gouvernement fédéral.

# la Baie Vente maison

Place du Royaume

## Des aubaines hautes en couleurs!



### Les peintures d'intérieur Baycrest

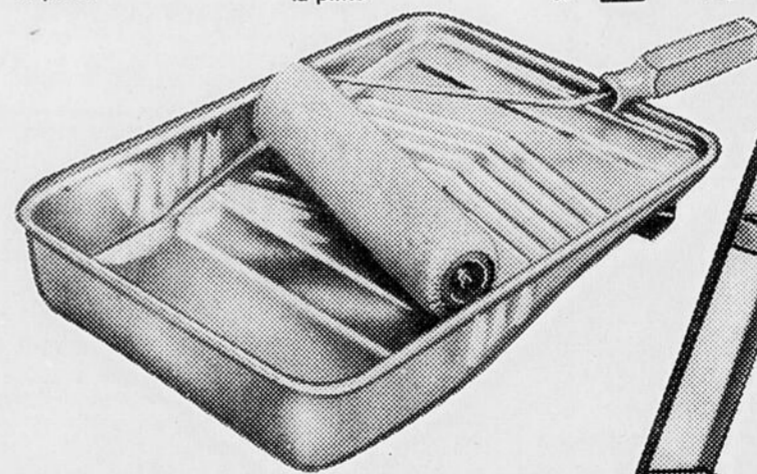
Profitez de ces rabais sur nos pintes et gallons de peinture pour redécorer à bon compte! Sans compter que, nous avons plus de 700 couleurs à vous proposer: vous n'aurez que l'embarras du choix!

Peinture peu lustrée Baycrest	Alkyde semi-lustrée Baycrest	Latex semi-lustré Baycrest	Peinture mate au latex Baycrest
Facile d'application, facile à nettoyer!	Rebelle aux taches, sèche durant la nuit. La peinture rêvée pour la cuisine, la salle de bains ou les corridors.	Sèche rapidement, sans laisser d'odeur de peinture.	Résiste à l'écaillage et à la moisissure. Parfaite pour le bois, brique, maçonnerie, enduit de stuc et pierre. Sèche en 30 minutes.
La Baie, ord.: \$14.99 le gallon et \$4.99 la pinte	La Baie, ord.: \$13.99 le gallon et \$4.49 la pinte.	La Baie, ord.: \$13.99 le gallon et \$4.49 la pinte.	La Baie, ord.: \$10.99 le gallon et \$3.49 la pinte.
<b>11<sup>99</sup></b> le gal.	<b>10<sup>99</sup></b> le gal.	<b>10<sup>99</sup></b> le gal.	<b>8<sup>99</sup></b> le gal.
et <b>3<sup>99</sup></b> la pinte	et <b>3<sup>49</sup></b> la pinte	et <b>3<sup>49</sup></b> la pinte	et <b>2<sup>99</sup></b> la pinte

### Ensemble avec rouleau

Rouleau de 9 1/2", manche et plateau.

Rouleau à peluche rasé	<b>5<sup>99</sup></b> l'ens.
Rouleau à peluche longue	<b>6<sup>49</sup></b> l'ens.

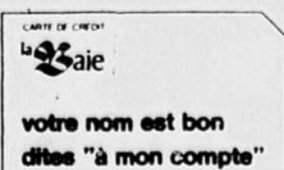


# 25% de rabais

sur tout le papier peint!

Faites votre choix parmi notre extraordinaire sélection de papier peint! Achats en magasin seulement. Livraison rapide pour tout achat.

Téléphoner à 842-6261 (région de Montréal) sauf avis contraire. Rayon 781, au quatrième, centre-ville, et dans toutes les succursales.



LA BAIE, CHICOUTIMI

3, Place du Royaume, boulevard Talbot, Chicoutimi, 545-3160.

HEURES D'AFFAIRES:  
du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30  
— les jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h00  
— le samedi, de 9h00 à 17h00.

### Escabeaux en aluminium

Tout usage, 6' de haut. Léger, facile à ranger.

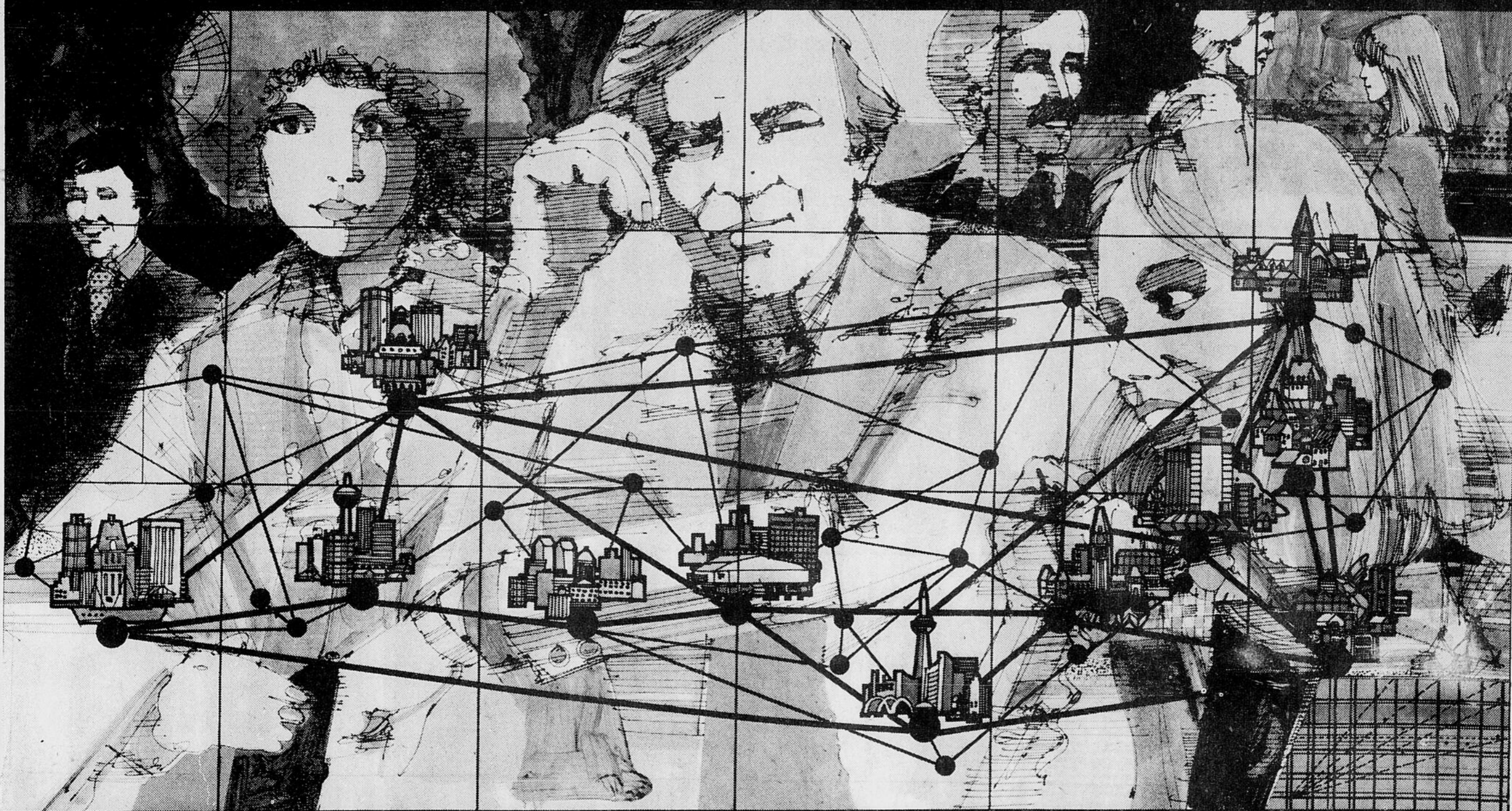
La Baie, ord.: \$25.99

**20<sup>99</sup>**

LA BANQUE DE MONTRÉAL  
LANCE

# Inter-Service<sup>MD</sup>

VOTRE COMPTE  
EST BON DANS  
PLUS DE 900  
SUCCURSALES!



**Maintenant**, si vous avez un compte personnel d'épargne véritable, d'épargne avec chèques ou de chèques véritable dans une succursale faisant partie du réseau Inter-Service, vous avez accès à ce compte dans toutes les succursales de la Banque de Montréal au Québec et au Canada qui sont reliées par ordinateur.

**Maintenant**, sans frais supplémentaires, vous pouvez effectuer vos

- dépôts,
  - retraits (jusqu'à \$500 par jour, à condition, évidemment, d'avoir les fonds nécessaires dans votre compte),
  - mises à jour
- et obtenir des renseignements sur votre compte dans toutes ces succursales comme si vous étiez dans la vôtre.

**Inter-Service de la Banque de Montréal, c'est simple, pratique, efficace!**

**Maintenant**, votre succursale est partout, donc plus besoin de courir à votre propre succursale. **Si vous n'avez pas encore de compte chez nous, Inter-Service, c'est une bonne raison d'en ouvrir un.** Si vous avez déjà un compte, renseignez-vous à votre succursale habituelle. Inter-Service est à votre portée dans les succursales affichant l'identification suivante:



En anglais, Inter-Service porte le nom de "Multi-Branch-Banking".



UNE INITIATIVE  
D'ENVERGURE

DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

MD Marque déposée de la Banque de Montréal

## Ottawa prépare des jours sombres à la société Imperial Optical

OTTAWA (PC) — Le gouvernement va prendre des mesures destinées à mieux protéger les personnes qui achètent des lunettes. Telle est la déclaration que le ministre des Consommateurs, M. Allmand, a faite aux Communes, mardi, en réponse à une question posée par le député conservateur

David Crombie. Il a refusé de dire quelles mesures le gouvernement comptait prendre mais a promis de faire une déclaration sur ce sujet d'ici quelques jours. M. Allmand a dit que son ministère était en train d'étudier les recommandations d'un rapport ré-

digé par la commission des pratiques commerciales restrictives. Ce document, rendu public lundi, déclare que la grande société Imperial Optical devrait être forcée de vendre certaines de ses chaînes de magasins de lunettes et laboratoires, afin d'accroître la concurrence et réduire les prix.

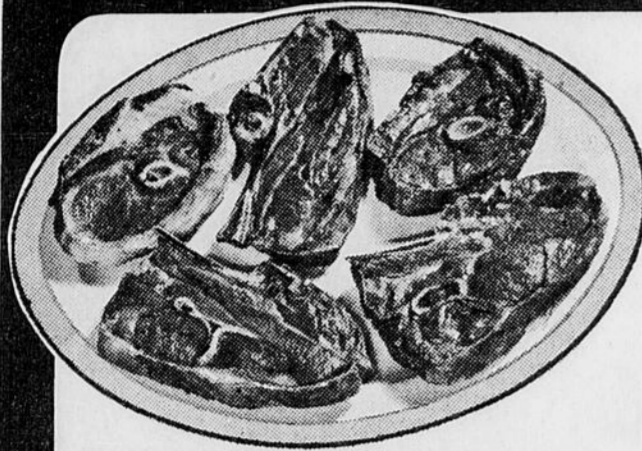
## Expansion de stades

# Obstruction de l'Opposition

OTTAWA (PC) — Mme Iona Campagnolo, ministre fédéral des Sports, a déclaré mardi aux Communes que le projet gouvernemental de subventionner l'expansion des stades dans quatre villes pourrait déboucher sur la création d'emplois et permettre d'assurer la continuité de la participation canadienne au hockey. Elle répondait aux députés conservateurs qui lui demandaient

des explications sur l'allocation de \$18.5 millions à l'expansion des stades dans quatre villes canadiennes qui sollicitent des franchises de la Ligue nationale de hockey. Des applaudissements ont éclaté dans les travées de l'opposition, quand le député conservateur Bruce Halliday lui a fait remarquer qu'elle était en charge du sport amateur et non professionnel. Lundi, les députés de l'opposition

avaient critiqué la décision du gouvernement fédéral de subventionner les stades, alors qu'il opérait des coupures dans le budget de la recherche médicale. Dans une interview qu'elle accordait peu après, Mme Campagnolo a fait remarquer que les Américains s'intéressaient de plus en plus au hockey professionnel, ce qui pourrait coûter des emplois aux Canadiens à l'avenir.



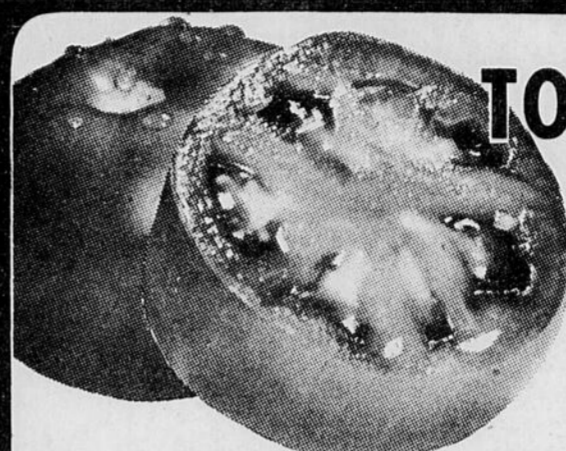
**Rôti Longe de Porc 1.39**  
BOUT DU FILET-LA LIVRE

**Roulé de Bologne 1.89**  
"MAPLE-LEAF" FORMAT 24 OZ

**COTELETTES de PORC-LA LIVRE \$1.79**

**Saucisses 1.49**  
FRAICHES PORC et BOEUF "MAPLE-LEAF" LA LIVRE

**Jambon 2.09**  
1/4 Fesse, Cuit, dans la Ronde, Prêt-A-Manger "MAPLE-LEAF" LA LIVRE



**TOMATES FRAICHES DE FLORIDE GROSSEUR 6 x 7**

**LA LIVRE 49¢**

**Pommes .49**  
Colombie Britannique RED-DELICIEUSES, LA LIVRE

**Citrons de Choix 6 POUR .59**  
de CALIFORNIE, GROSSEUR 140

**Poireaux Frais 2 Pour .69**  
DES ETATS-UNIS



**provipop**

**Produits Provigo**

**BREUVAGE**

**SAVEUR A L'ORANGE "PROVIGO" BOITE 48 OZ**

**59¢**

**Ketchup "Provigo" .81**  
BOUTEILLE 20 ONCES

**Huile Végétale 1.29**  
"PROVIGO" BOUTEILLE 32 ONCES

**Papier de Toilette 1.21**  
Blanc ou Jaune "Provigo" Pqt. 4 Roul.

**Ampoules Electriques 1.39**  
"PROVIGO" 60-100 WATTS, PQT. DE 6

# ...le Maître du Service aux Clients

**SAUCE "ESTA" HOT-CHICKEN BOITE 14 ONCES**

**27¢**

**SOUPE TOMATES "CAMPBELL" BOITE 10 ONCES**

**22¢**

**PATE DENTIFRICE "COLGATE" 100 ML. REGULIERE ou THE DES BOIS**

**99¢**

**Biscuits Christie SUCRE 1.09**  
OREO ou PEPITE CHOCOLAT 450 GR.

**Biscuits Christie .79**  
GRAHAM-FORMAT 400 GRAMMES

**Lait Condensé 1.95**  
"EAGLE-BRAND" CARTON 2 x 14 OZ

**MARGARINE MOLLE 1.09**  
"FLEISCHMANN" FORMAT 2 x 8 ONCES

**CRISTAUX QUENCH 1.59**  
SAVEURS ASSORTIES BOITE 660 GRAMMES

**Jus de Tomates .69**  
"AYLMER" BOITE 48 ONCES

**Mini-Fruits en Cubes 1.09**  
"DELMONTE" CARTON 4 x 5 ONCES

**Fèves Jaunes Coupées .33**  
DE CHOIX "AYLMER" BTE. 14 ONCES

**Fèves au Lard "CLARK" .44**  
SAUCE TOMATES-BOITE 14 ONCES

**Ragoût de Boeuf .52**  
"CLARK" BOITE 8 ONCES

**Thon "Clover-Leaf" .89**  
PALE-EN MORCEAUX-BTE. 6.5 ONCES

**Marinades Sucrées .85**  
"HEINZ" JARRE 24 ONCES

**Riz Grains Longs 1.39**  
"UNCLE BEN" BOITE 2 LIVRES

**Gelée aux Pommes .95**  
"OKA" FORMAT 24 ONCES

**Café 3.85**  
Pour Filtre Mouture Régulière ou Fine "MAXWELL-HOUSE" BTE. 1 LIVRE

**Café Instantané 5.99**  
"MAXIM" SECHE A FROID-8 OZ

**Film "Stretch'n'Seal" .99**  
ROULEAU 12" x 100 PIEDS

**Chiffons "J" 1.14**  
BLEU ou ROSE-BOITE DE 10

**Nettoyeur à Evier .32**  
"AJAX" BOITE 14 ONCES

**Désodorisant .85**  
"GLADE SOLIDE" ASSORTIS-170 GR.

**Détergent en Poudre 3.06**  
"TIDE" BOITE 6 LITRES

**Détergent Liquide 1.79**  
"WISK" BOUTEILLE 1 LITRE

**Agent Rinçage All 1.49**  
LAVEUSE VAISSELLE-BOUT. 250 ML.

**Cire Liquide Clair 3.19**  
CONTENANT 46 ONCES

**Mini-Serviettes 2.09**  
"STAYFREE" BOITE DE 30

**Shampooing "Agree" 1.49**  
ASSORTIS-BOUT. 225 MILLILITRES

**Spray-Net "Halo" 1.09**  
CHEVEUX ORD. ou REBELLE-350 ML.

PARTICIPEZ A NOTRE PLAN CAISSE DE NOEL "PROVIGOP"

**CERTIFICATS DE NOEL 1979 \$100 CHACUN**

EN VENTE EN TOUT TEMPS A: VOTRE ARGENT EST DEPOSE DANS UN COMPTE EN FIDUCIE.

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'A L'HEURE DE FERMETURE SAMEDI LE 10 FEVRIER 1979. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ.

